

Le Douanier Francophone

N°20

AOÛT 2026

DATE DE PARUTION

JOURNAL DES DOUANIERS DES PAYS FRANCOPHONES



3^{ème} TOURNOI DOUANIER INTERNATIONAL de Football AIDF

*Esprit d'équipe, Fair-play
Excellence douanière !*



3^{ème} CONGRÈS INTERNATIONAL AIDF SOUSSE

DU 12 AU 17 OCTOBRE 2026

*Ensemble pour des douanes
innovantes, agiles et solidaires*



LES DOUANIERS,
ACTEURS CLÉS
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE LA SÉCURITÉ



COOPÉRATION
Renforcer
nos liens



INNOVATION
S'adapter aux défis
de demain



INTÉGRITÉ
Agir avec éthique
et professionnalisme



SOLIDARITÉ
Ensemble
plus forts



Éditorial du Président

Se former,
Se divertir,
S'entraider



Chères amies, chers amis,
Chères douanières, chers douaniers,

Ce numéro 20 du Douanier Francophone paraît à un moment particulièrement important pour notre Association Internationale des Douaniers Francophones.

Dans quelques semaines, nous nous retrouverons à Sousse, en Tunisie, pour un rendez-vous majeur de la vie de notre association : le 3^e Congrès de l'AIDF, qui sera également l'occasion de célébrer les 10 années d'existence de notre association.

Dix années durant lesquelles l'AIDF n'a cessé de grandir, de développer son réseau, de multiplier les rencontres et de démontrer que la francophonie douanière peut être un formidable espace de fraternité, de solidarité, de coopération et de partage d'expériences.

Avant ce Congrès, Sousse accueillera également la troisième édition de notre Tournoi Douanier International de Football à 7 « Saïd Belqola ».

Cette édition marque incontestablement une nouvelle étape dans le développement de cette compétition.

Le tournoi féminin réunira cinq équipes, tandis que le tournoi masculin en comptera dix. Avec quinze équipes engagées, nous enregistrons un net intérêt pour cette manifestation qui, au fil des éditions, trouve progressivement sa place parmi les grands rendez-vous de l'AIDF.

Je souhaite également souligner un événement important : le Royaume du Maroc participera pour la première fois à notre tournoi.

Cette présence revêt une signification toute particulière puisque notre compétition porte le nom de Saïd Belqola, douanier marocain et arbitre international de football dont le parcours exceptionnel demeure une référence. Accueillir pour la première fois une équipe marocaine dans ce tournoi constitue donc un symbole fort et un bel hommage à sa mémoire.

Mais l'AIDF ne se résume pas aux rencontres institutionnelles ou sportives. Notre association demeure profondément attachée à la solidarité.

À l'heure où j'écris ces lignes, deux actions de solidarité sont actuellement en cours.

La première concerne l'acquisition de matelas destinés à un orphelinat au Bénin. La seconde concerne la prise en charge de soins médicaux urgents au Cameroun.

Ces actions rappellent ce que nous voulons être : une association capable non

seulement de rassembler, mais également d'agir concrètement lorsque des hommes, des femmes ou des enfants ont besoin de notre soutien.

Notre prochain Congrès sera aussi marqué par un moment particulièrement émouvant puisque nous aurons le plaisir d'accueillir Kamariath à Sousse.

Après une deuxième opération chirurgicale financée par AIDF Suisse, sa présence parmi nous donnera un visage à cette solidarité que nous défendons depuis tant d'années. Derrière les chiffres, les collectes et les virements, il y a avant tout des vies, des familles et des histoires humaines.

La présence de Kamariath sera certainement l'un des symboles les plus forts de notre Congrès.

À quelques semaines de ces grands rendez-vous, je souhaite remercier toutes celles et tous ceux qui font vivre l'AIDF : nos administrateurs, nos délégués, nos membres, les administrations douanières qui nous accompagnent, nos partenaires, nos sponsors, nos donateurs et toutes les personnes qui, parfois dans l'ombre, donnent de leur temps et de leur énergie.

Le chemin parcouru en dix ans est considérable. Mais l'essentiel reste devant nous.

Notre 3^e Congrès devra nous permettre de dresser le bilan, de réfléchir à l'avenir et de fixer ensemble les nouvelles ambitions de l'AIDF.

Continuons à avancer avec la même volonté : rassembler les douaniers francophones, créer des liens entre les pays et placer la fraternité et la solidarité au cœur de notre action.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce 20^e numéro du Douanier Francophone et vous donne rendez-vous à Sousse en octobre prochain.

Luc Doumont

Président de l'Association Internationale des Douaniers Francophones



LE DOUANIER FRANCOPHONE

Directeur de la publication Luc Doumont

Conception : Francis Anaya

Dépôt légal à parution du journal

Parution biannuelle - Courriel : siege@aidfdouaniers.org

Site internet : aidfdouaniers.org

Sommaire



- 2 L'éditorial du Président de l'AIDF
- 4 Signature de la convention entre l'ADM et l'AIDF
- 5 Don solidaire au profit de l'AIDF
- 6 Don exceptionnel au profit de l'AIDF
- 7 SYRIE, un enjeu de souveraineté
- 9 La République Centrafricaine accède à la vice-présidence de L'OMD-AOC
- 10 La Douane camerounaise face à la criminalité transfrontalière dans la Région Nord Cameroun
- 15 Plusieurs membres de l'AIDF diplômés de l'École Internationale des Forces et de Sécurité (EIFORCES)
- 16 Les chemins des douaniers, des lignes de surveillance aux sentiers de mémoire
- 17 Contrôle des exportations agroalimentaires, l'exemple du durian thaïlandais
- 18 La responsabilité civile et pénale des représentants en douane
- 22 11^{ème} Formation Contrefaçon UNIFAB – AIDF Paris, 18-19 juin 2026)
- 24 Analyse AIDF : Douanes et utilisation des drones
- 26 Des tranchées contre l'immigration clandestine, une solution déjà contournée.
- 27 - La taxe sur les petits colis largement contournée
- Coopération douanière exemplaire entre le Togo et le Ghana
- 29 Les défis de la mobilisation des recettes douanières dans les zones affectées par le terrorisme
- 33 Chine : l'article 295 du nouveau Code maritime chinois renforce la souveraineté juridique sur le commerce maritime international
- 35 Une grande fierté pour l'AIDF !
- 37 Match de Gala
- 38 Équipes masculines et féminines
- 39 Programme complet du Congrès
 - Acier : les droits de douane américains provoquent une chute de 34 % des exportations européennes internationales
 - Cérémonie de remise des diplômes de la 23^{ème} promotion des conducteurs de chiens des Douanes
- 51 Les lionnes indomptables sur le toit de l'Afrique
- 53 Les aspects douaniers des transferts transfrontaliers de déchets
- 57 Les douaniers qui ont marqué l'histoire
- 59 Plan Douanes 2030 : moins de communication, plus d'actions !
- 62 - Remerciements au Docteur Ghenadie Radu
- AIDF Cameroun – Une belle réussite à L'EIED/CEMAC de BANGUI
- 63 Partenariat Eurafricain
- 64 Opération Geocontrol : le Bénin ouvre une nouvelle ère dans la lutte contre la fraude transfrontalière grâce au renseignement géospatial
- 66 Félicitations à notre membre de l'AIDF en République centrafricaine !
- 67 RCA : 40^e promotion des agents Contrôleurs des Douanes
- 68 AIDF Mali : une délégation qui se structure et se renforce
- 69 Canada : ouverture d'un nouveau front antidumping sur le tubage pétrolier autrichien
- 70 Arnaque aux billets noirs
- 71 Vin, le vignoble mondial en recul, un signal d'alerte pour toute une filière
- 72 Le sable, future matière stratégique mondiale sous surveillance douanière ?
- 74 Vin, le vignoble mondial en recul, un signal d'alerte pour toute une filière
- 75 Bulletin d'adhésion 2026

Signature de la convention entre l'ADM et l'AIDF

L'Association Internationale des Douaniers Francophones a le plaisir d'annoncer que la convention entre l'**Association Douanière Marocaine (ADM)** et l'**AIDF** est désormais signée.

Cette signature constitue une avancée majeure pour **l'ensemble de nos adhérents AIDF**, qui pourront, sous certaines conditions, accéder **aux centres de vacances** gérés par l'Association Douanière Marocaine.

Cette convention illustre la qualité des relations entre nos deux associations et notre volonté commune de développer des services concrets au bénéfice des douaniers francophones et de leurs familles.

Luc Doumont

Président de l'Association Internationale des Douaniers Francophones – AIDF


الجمعية الجمركية المغربية
ASSOCIATION DOUANIÈRE MAROCAINE


Association Internationale
des Douaniers Francophones

SIGNATURE DE LA CONVENTION ADM – AIDF

Accès aux centres de vacances ADM

Une **avancée majeure** pour les adhérents AIDF :
sous certaines conditions, ils pourront **accéder**
aux centres de vacances de l'Association
Douanière Marocaine.

*Un partenariat concret
au service des douaniers francophones.*

 DÉTENTE
ET CONFORT

 DES SÉJOURS
D'EXCEPTION

 HOSPITALITÉ
MAROCAINE

*Découvrons le Maroc
autrement*

Luc Doumont – Président de l'AIDF



L'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) a le plaisir de mettre en avant un geste de grande générosité.

Madame **JOHER Abes**, **Inspecteur divisionnaire des Douanes algériennes** au Centre National des Transmissions et du Système d'Information Douanier (CNTSID), a fait don d'un magnifique tableau réalisé par ses soins.

Cette œuvre est une reproduction inspirée du travail du peintre français orientaliste Étienne Dinet (1861-1929), reconnu pour ses représentations authentiques et sensibles de la vie en Afrique du Nord.

Ce tableau, empreint de finesse et de richesse culturelle, sera mis en vente au profit des actions de solidarité de l'AIDF.

Par ce geste, Madame JOHER Abes contribue concrètement au développement de projets solidaires portés par notre association à travers l'espace francophone.

🙏 L'AIDF adresse ses plus sincères remerciements pour cet engagement exemplaire, qui illustre parfaitement les valeurs de partage et de fraternité douanière.

Luc Doumont - Président AIDF





DON EXCEPTIONNEL AU PROFIT DE L'AIDF

L'AIDF a le plaisir d'annoncer le don d'une aquagravure signée de l'artiste **Tony Soulié**, offerte par **Joël Chasseriau**.

Cette œuvre a été réalisée au sein de son atelier professionnel de gravure Aquastamp.

Né le 9 décembre 1955 à Paris, Tony Soulié est un artiste plasticien français reconnu. Photographe, peintre, sculpteur, graveur et lithographe, il est principalement connu pour son travail pictural, mais a également créé de nombreux livres d'artistes, estampes, sculptures, installations et performances.

Il a notamment réalisé des performances scéniques pour le théâtre entre 1982 et 1991, avant de signer la scénographie de plusieurs productions. Il s'est également illustré dans le domaine du land art, avec des créations réalisées notamment autour de sites volcaniques.

DON EXCEPTIONNEL AU PROFIT DE L'AIDF

Aquagravure signée de Tony Soulié



TONY SOULIÉ *Artiste plasticien français*
Né le 9 décembre 1955 à Paris, Tony Soulié est un artiste plasticien français reconnu. Photographe, peintre, sculpteur, graveur et lithographe, il est principalement connu pour son travail pictural. Il s'est également illustré dans le domaine du land art.

L'AIDF remercie très chaleureusement **Joël Chasseriau** pour ce don particulièrement généreux.
Cette œuvre pourra être mise en valeur dans le cadre d'une vente ou d'une vente aux enchères au profit d'une action de solidarité portée par l'AIDF.



Offerte par
Joël Chasseriau

Réalisée au sein
de l'atelier
professionnel de
gravure **Aquastamp**

**CARACTÉRISTIQUES
DE L'ŒUVRE**

- Technique : aquagravure
- Artiste : Tony Soulié
- Dimensions : 75 x 55 cm
- Valeur annoncée : 1 200 €
- Donateur : Joël Chasseriau
- Atelier de réalisation : Aquastamp

Caractéristiques de l'œuvre :

- Technique : aquagravure ;
- Artiste : Tony Soulié ;
- Dimensions : 75 x 55 cm ;
- Valeur annoncée : 1 200 € ;
- Donateur : Joël Chasseriau ;
- Atelier de réalisation : Aquastamp

L'AIDF remercie très chaleureusement **Joël Chasseriau** pour ce don particulièrement généreux. Cette œuvre pourra être mise en valeur dans le cadre d'une vente ou d'une vente aux enchères destinée à soutenir une action de solidarité portée par notre association.



Syrie, un enjeu clé de souveraineté

Après plus d'une décennie de conflit, la Syrie s'engage dans un vaste chantier de reconstruction de ses institutions. Parmi elles, la douane occupe une place stratégique. Longtemps fragilisée, parfois contournée, souvent fragmentée, elle redevient aujourd'hui un instrument essentiel du redressement économique et du rétablissement de l'autorité de l'État.

Car au-delà de sa mission technique, la douane incarne une réalité fondamentale : celle du contrôle des frontières, de la régulation des échanges et, in fine, de la souveraineté nationale.

Durant les années de guerre, le système douanier syrien s'est profondément désorganisé. Les postes-frontières ont été soumis à des autorités multiples, les règles ont varié selon les territoires et les circuits parallèles se sont développés. Dans ce contexte, la fraude s'est intensifiée, les recettes publiques se sont effondrées et la crédibilité de l'administration s'est érodée.

Face à cette situation, les autorités syriennes ont engagé une réforme visant à centraliser la gestion des frontières et à unifier les pratiques douanières. L'objectif est clair, reprendre le contrôle des flux, harmoniser les règles et restaurer une chaîne de commandement cohérente sur l'ensemble du territoire.

La restructuration de la douane s'est accompagnée de l'introduction d'un nouveau tarif douanier national. Cette réforme vise à harmoniser les droits applicables à plusieurs milliers de produits et à renforcer les recettes de l'État.



Mais dans une économie fragilisée, les effets sont ambivalents. Si la mesure peut contribuer à rétablir des ressources budgétaires indispensables, elle entraîne également une hausse du coût des importations, avec des répercussions directes sur les prix et le pouvoir d'achat. La douane se retrouve ainsi au cœur d'un équilibre délicat entre impératif fiscal et réalité sociale.

La douane syrienne doit également faire face à des défis sécuritaires majeurs. Le pays reste marqué par l'importance des trafics illicites, notamment en matière de stupéfiants. Les routes de contrebande, structurées durant le conflit, continuent d'alimenter des réseaux organisés difficiles à démanteler.

À cela s'ajoutent des contraintes matérielles importantes : infrastructures dégradées, équipements insuffisants, ressources humaines fragilisées. Autant d'éléments qui limitent la capacité de contrôle et compliquent la mise en œuvre de réformes ambitieuses.

La transformation de l'administration douanière s'accompagne de mesures sensibles, restructuration des services, redéploiement des personnels, volonté affichée de lutte contre la corruption.



Si ces évolutions sont nécessaires, elles doivent être conduites avec prudence. Le risque existe de perdre des compétences précieuses ou de déstabiliser davantage un appareil administratif déjà éprouvé. La réussite de la réforme dépendra en grande partie de la capacité à concilier modernisation et continuité.

Malgré ces obstacles, la douane syrienne affiche une ambition claire, s'inscrire dans une dynamique de modernisation.

Digitalisation des procédures, amélioration du suivi des flux, facilitation du commerce... autant de leviers qui témoignent d'une volonté de transformation.

Cette évolution reste toutefois progressive et conditionnée par la stabilisation du pays et le renforcement des capacités techniques et humaines.

En Syrie, la douane dépasse largement son rôle traditionnel. Elle est à la fois un outil de contrôle territorial, une source de financement essentielle et un acteur de la lutte contre les trafics. Elle symbolise, en somme, le retour de l'État dans ses fonctions régaliennes.

Sa reconstruction s'inscrit donc dans une perspective plus large, celle d'un pays qui tente de retrouver un équilibre, de restaurer ses institutions et de réaffirmer sa souveraineté.

La douane syrienne se trouve aujourd'hui à un moment charnière. Entre volonté de réforme et contraintes persistantes, elle incarne les défis d'un État en reconstruction.

Si les ambitions sont réelles, leur concrétisation dépendra de nombreux facteurs, stabilisation du territoire, consolidation des capacités administratives, modernisation des outils et lutte efficace contre les trafics.

Plus qu'un simple service administratif, la douane apparaît ainsi comme l'un des piliers de la reconstruction syrienne. Reconstruire une douane, c'est reconstruire un État.

En Syrie, le contrôle des frontières est indissociable de la stabilité et de la souveraineté nationale.



LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ACCÈDE À LA VICE-PRÉSIDENTIE DE L'OMD-AOC

La **République Centrafricaine** vient d'être élue à la Vice-Présidence de la Région Afrique Occidentale et Centrale (**AOC**) de l'Organisation Mondiale des Douanes (**OMD**), une reconnaissance importante pour les Douanes centrafricaines et pour le rayonnement diplomatique du pays.

Le **Colonel Frédéric Théodore INAMO**, nouveau Vice-Président de l'OMD-AOC, a remercié les Directeurs Généraux des Douanes des 25 pays membres pour leur confiance et a réaffirmé son engagement au service de la coopération douanière régionale.

Cette nomination constitue :

- ✓ une reconnaissance internationale des Douanes centrafricaines ;
- ✓ une avancée diplomatique majeure pour la RCA ;
- ✓ une valorisation du leadership centrafricain au sein des instances régionales et internationales.



La Douane camerounaise face à la criminalité transfrontalière dans la Région du Nord du Cameroun

Enjeux opérationnels, défis sécuritaires et perspectives de modernisation

Par Jean Boniface Joël KAMGANG MOUAFO

*Adjudant des Douanes, Inspecteur de surveillance n°3 du
Secteur des Douanes de l'Extrême-Nord.*



À la frontière, la Douane ne protège pas seulement les recettes publiques. Elle protège aussi les populations, l'économie, la santé, la biodiversité et la sécurité nationale. Dans le Nord du Cameroun, où se croisent flux commerciaux licites, mobilités humaines et réseaux illicites, sa capacité à anticiper, cibler et coopérer est devenue une exigence stratégique.

Note de l'auteur — Invité à intervenir à cette conférence scientifique organisée par le Centre de Recherche en Analyse Stratégique et Criminalité Internationale (CRASCI), je n'ai pu rejoindre l'amphithéâtre à temps en raison de contraintes professionnelles. Ma communication a néanmoins été présentée par le modérateur, le Professeur ABDOUL NASSER, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Garoua et Coordonnateur du CRASCI, que je remercie pour cette bienveillante diligence.

Une conférence au croisement du droit, de l'économie et de la sécurité

Le 29 juillet 2026, le CRASCI a réuni à l'Amphithéâtre 500 de l'École de Faune de Garoua universitaires et praticiens autour du thème « La criminalité transfrontalière dans la Région du Nord du Cameroun: enjeux et défis ». La rencontre, modérée par le Professeur ABDOUL NASSER, associait des regards issus de la recherche, de la Douane, de la Sûreté nationale et de l'administration du commerce.

La contribution consacrée à la Douane partait d'un constat simple: la frontière est une réalité ambivalente. Elle est un espace de circulation, de commerce et de rapprochement entre les peuples. Les échanges avec les pays voisins soutiennent les marchés, l'élevage, le transport, l'agriculture et l'approvisionnement des populations. Mais cette même ouverture peut être exploitée par des réseaux qui déplacent clandestinement marchandises, capitaux, armes, stupéfiants, produits dangereux ou espèces protégées.

Une distinction est toutefois indispensable. Le petit commerce informel de subsistance ne se confond pas automatiquement avec la criminalité organisée. Le premier appelle surtout encadrement, simplification et formalisation; la seconde se caractérise par la structuration des réseaux, la dissimulation, la fraude documentaire, la corruption, la violence ou le financement d'autres activités

criminelles. Cette nuance est essentielle pour concilier sécurité, justice sociale et facilitation des échanges licites.

Une menace qui dépasse la contrebande classique

Dans la Région du Nord, la criminalité transfrontalière est multidimensionnelle. Elle comprend d'abord la fraude économique: importations sans déclaration, fausses factures, faux documents de circulation, détournement de marchandises en transit, trafic de véhicules et contournement des bureaux de douane. Ces pratiques érodent les recettes de l'État, faussent la concurrence et fragilisent les opérateurs respectueux de la loi.

Elle revêt ensuite une dimension directement sécuritaire lorsque circulent armes, munitions, uniformes, matériels militaires, explosifs ou produits chimiques à double usage. Un produit licite dans l'agriculture, l'industrie ou l'exploitation minière peut devenir dangereux lorsqu'il est détourné. Le contrôle ne peut donc se limiter à l'appellation commerciale : il doit apprécier l'origine, la quantité, la destination, l'utilisateur final et la cohérence documentaire.

La menace est également sanitaire et environnementale. Les stupéfiants, médicaments de rue, produits pharmaceutiques contrefaits et denrées impropres exposent les populations. Le trafic d'ivoire, de peaux et d'animaux protégés alimente, quant à lui, des marchés clandestins transnationaux. Le 11 décembre 2024, la Brigade Mobile des Douanes de Garoua a ainsi intercepté au poste mixte de Sanguéré quatre pointes d'ivoire dissimulées dans la malle d'un véhicule à destination de Ngaoundéré : preuve que le contrôle douanier protège aussi la biodiversité.

Enfin, la contrebande de carburant, la circulation illicite de devises et le blanchiment fournissent aux réseaux les ressources nécessaires à leur logistique et peuvent soutenir d'autres activités criminelles. La porosité d'un circuit économique devient alors une vulnérabilité de sécurité.

La Douane, service fiscal et acteur de première ligne

La Douane demeure une administration de mobilisation des recettes, mais sa mission ne s'y épuise plus. Parce qu'elle contrôle les marchandises, les moyens de transport et certains flux financiers, elle occupe une position privilégiée pour détecter les risques avant qu'ils ne se diffusent sur le territoire. Son action participe simultanément à la protection économique, sanitaire, environnementale et sécuritaire de l'État.

Cet ancrage sécuritaire a été solennellement renforcé au Cameroun par la lettre n° B1466/SG/PR du 8 octobre 2020, matérialisant un Très Haut Accord du Chef de l'État, puis par la Circulaire présidentielle du 16 février 2022. La Douane a ainsi été intégrée dans le dispositif national de défense et de sécurité, avec des responsabilités dans la lutte contre la criminalité organisée, le terrorisme, les engins explosifs improvisés, la criminalité financière, la prolifération des armes légères et le trafic de marchandises à double usage.

Sur le terrain, la réponse combine quatre leviers: la présence territoriale des bureaux, postes et brigades ; le renseignement et l'analyse des risques ; la maîtrise de la chaîne contentieuse ; enfin, la coopération avec les forces de défense et de sécurité, les autorités administratives, les services forestiers, sanitaires et judiciaires, ainsi qu'avec les administrations des pays voisins. L'expérience des opérations coordonnées dans l'esprit de la Mission HALCOMI illustre la valeur du partage de renseignements et de la mutualisation des compétences.

Des résultats significatifs, mais des réseaux toujours adaptatifs

Les résultats officiels attestent cette contribution. En 2024, la Douane camerounaise a établi 17 657 procès-verbaux à l'échelle nationale et saisi notamment 3 144 munitions de guerre, des matériels militaires et plusieurs produits à double usage. Le rapport annuel fait également état de 370 470 comprimés et 4 000 ampoules de Tramadol, de plus de 5,4 millions d'articles pharmaceutiques et de 68 215 litres de produits pétroliers saisis. Ces chiffres nationaux ne sauraient être attribués à la seule Région du Nord; ils donnent toutefois la mesure des filières auxquelles les unités frontalières sont confrontées.

Dans le Nord, l'interception, le 18 janvier 2024 à Mben près de la frontière tchadienne, d'une cargaison comprenant notamment des flèches, des arcs, des carquois et des couteaux rappelle qu'une simple vérification de marchandises peut prévenir une menace plus grave.

Mais la saisie, aussi spectaculaire soit-elle, ne constitue pas une fin en soi. Les réseaux changent d'itinéraires, fractionnent les cargaisons, empruntent les transports ordinaires, falsifient les documents et exploitent les lenteurs de coordination. L'efficacité doit donc se mesurer aussi à la capacité de désorganiser les réseaux, d'identifier les commanditaires, de préserver la preuve, de favoriser les poursuites et de réduire durablement les flux illicites.

Cinq défis à relever dans les territoires frontaliers

Le premier défi est géographique : longueur des frontières, multiplication des pistes secondaires, dispersion des localités et dégradation saisonnière des routes rendent illusoire une surveillance uniforme. Le deuxième est logistique : mobilité adaptée, communications sécurisées, équipements de détection et magasins de saisie conformes conditionnent la continuité des opérations.

Le troisième défi est technologique. Faux documents, balises de géolocalisation neutralisées, dissimulation dans les véhicules de transport en commun et apparence de régularité commerciale exigent des outils de vérification plus rapides. Le quatrième tient à la circulation de l'information : un renseignement non transmis à temps ou une saisie non intégrée à une base exploitable empêche de relier personnes, itinéraires et modes opératoires.

Le cinquième défi est humain et éthique. Produits chimiques, traces numériques, flux financiers et espèces protégées requièrent des compétences spécialisées. Il faut parallèlement protéger les agents, renforcer leur intégrité et organiser une rotation maîtrisée dans les postes sensibles.

Moderniser sans perdre le sens de la mission

La première priorité est de passer d'une logique essentiellement réactive à une Douane guidée par le renseignement. Chaque saisie devrait enrichir une cartographie dynamique des produits, routes, véhicules, périodes, opérateurs et techniques de dissimulation. Il ne s'agit pas de contrôler indistinctement tous les usagers, mais de mieux sélectionner les opérations à risque.

La deuxième priorité est une modernisation technologique progressive et soutenable : géolocalisation fiable du transit, vérification numérique des documents, communications interservices sécurisées et équipements portatifs d'identification. L'intelligence artificielle peut aider à repérer les anomalies — itinéraires inhabituels, incohérences entre marchandise et véhicule, fractionnements suspects ou récurrence d'un acteur — tout en restant une aide à la décision. Elle ne remplace ni l'expérience du terrain, ni le contradictoire, ni les garanties relatives aux données personnelles.

La troisième priorité est l'institutionnalisation de la gestion coordonnée des frontières : cellules de renseignement interservices, points focaux permanents, procédures d'alerte, opérations conjointes et retours d'expérience. La coopération doit aussi franchir les frontières, car repousser un réseau dans le pays voisin ne signifie pas le neutraliser.

La quatrième priorité est la sécurisation de toute la chaîne contentieuse. Procès-verbaux numérisés, traçabilité des scellés, inventaire photographique, magasins sécurisés et suivi des dossiers jusqu'à leur issue doivent transformer le succès opérationnel en résultat juridiquement durable.

Enfin, les communautés frontalières et les opérateurs économiques doivent devenir des partenaires de l'alerte et de la prévention. Transporteurs, commerçants, éleveurs et autorités traditionnelles disposent d'une connaissance fine des territoires. Parallèlement, la formalisation simplifiée du petit commerce licite réduit l'espace économique dans lequel les réseaux recrutent, cachent leurs flux ou recherchent une légitimité sociale.

Pour une frontière sûre, mais ouverte au commerce licite

La modernisation attendue n'est pas seulement une accumulation de drones, de caméras ou de logiciels. Elle est d'abord une transformation de la méthode: partager l'information, anticiper les risques, former les agents, protéger leur intégrité, associer les communautés et évaluer les opérations sur leurs effets réels.

Quatre verbes résument cette ambition: mieux connaître la menace par le renseignement ; mieux cibler les contrôles par la donnée; mieux agir par la coopération ; mieux sécuriser les résultats par une chaîne contentieuse rigoureuse.

Une frontière sûre n'est donc pas une frontière fermée. C'est une frontière où le commerce légal circule avec plus de fluidité, tandis que les réseaux criminels sont détectés, documentés et neutralisés. Renforcer la Douane dans la Région du Nord, ce n'est pas seulement améliorer le recouvrement des recettes : c'est investir dans la sécurité nationale, la santé des populations, la protection de l'économie et la stabilité durable

des territoires frontaliers.

« Une frontière sûre n'est pas une frontière fermée : elle facilite le commerce licite et neutralise les réseaux criminels. »

Repères de la conférence

Organisateur : Centre de Recherche en Analyse Stratégique et Criminalité Internationale (CRASCI)

Date et lieu : 29 juillet 2026, Amphithéâtre 500 de l'École de Faune de Garoua

Modérateur : Professeur ABDOUL NASSER, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Garoua, Coordonnateur du CRASCI

Thème général : La criminalité transfrontalière dans la Région du Nord du Cameroun: enjeux et défis

Sous-thème : La Douane camerounaise face à la criminalité transfrontalière dans la Région du Nord : enjeux opérationnels, défis sécuritaires et perspectives de modernisation

Sources principales

- **Direction Générale des Douanes du Cameroun**, Rapport annuel 2024, développements relatifs à la surveillance douanière, au renseignement, aux saisies et aux nouveaux modes de fraude.
- **Quentin Achille DIMA**, « Les Douanes Camerounaises dans la sécurisation du territoire face à la menace des Engins Explosifs Improvisés », Bulletin d'analyse stratégique et prospective de l'EIFORCES, nos 010 et 011, 1er et 2e trimestres 2021.
- **CRASCI**, lettre d'invitation et communiqué relatifs à la conférence scientifique du 29 juillet 2026 à Garoua.

À propos de l'auteur

Jean Boniface Joël KAMGANG MOUAFO est Adjudant des Douanes, Inspecteur de surveillance n°3 du Secteur des Douanes de l'Extrême-Nord, chargé de la synthèse et du suivi des activités contentieuses. Il est Chef du Bureau secondaire de Koza par intérim, Assistant du Correspondant régional du CEN/OMD pour l'Extrême-Nord et Chef de secrétariat de la Mission HALCOMI III Zone 3 à Garoua. Titulaire d'un Master 2 en Droit public interne, il est également expert en Gouvernance Territoriale et Finances publiques locales et membre de l'Association des Douaniers Francophones.



Plusieurs membres de l'AIDF diplômés de l'École Internationale des Forces et de Sécurité (EIFORCES)

Face à la montée du terrorisme, de la criminalité transnationale et des crises sécuritaires, de nombreux États africains, parmi lesquels le Mali, le Congo, le Togo, la Mauritanie et le Cameroun, investissent dans la formation de leurs cadres des forces de sécurité au sein de l'École Internationale des Forces et de Sécurité (**EIFORCES**).

Cette institution de référence a pour mission de contribuer au renforcement de la stabilité régionale, d'améliorer la gouvernance sécuritaire des États africains et de promouvoir des standards communs de formation au profit des officiers de police, de gendarmerie et des douanes appelés à intervenir dans le cadre de missions nationales, multinationales, de l'Organisation des Nations unies, de l'Union africaine ou encore de la CEEAC.

Pour atteindre ces objectifs, l'EIFORCES dispense des formations de courte durée sous forme de séminaires et d'ateliers consacrés aux enjeux globaux de sécurité, ainsi que des formations diplômantes de longue durée, parmi lesquelles :

- le Stage de Commandant d'Unités de Sécurité (SCUS) ;
- le Diplôme d'État-Major des Forces et de Sécurité (DEMFS) ;
- le Brevet d'Études Supérieures de Sécurité (BESS).

Le 16 juillet 2026, à Yaoundé, capitale politique du Cameroun, le Ministre délégué à la Présidence chargé de la Défense, également président du Conseil d'administration de l'EIFORCES, a présidé la cérémonie de clôture conjointe de la 12^e promotion du BESS et de la 15^e promotion du DEMFS.



Cette cérémonie s'est déroulée en présence du Ministre des Relations extérieures, d'un représentant du Ministre des Finances, des membres du Conseil d'administration, de plusieurs membres du Gouvernement, du corps diplomatique, ainsi que du Directeur général des Douanes du Cameroun.

À cette occasion, plusieurs membres de l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) ont été distingués et ont reçu leurs diplômes ainsi que leurs insignes des mains des autorités présentes, notamment du Général de brigade, Directeur général de l'EIFORCES.

L'AIDF adresse ses plus chaleureuses félicitations à :

- **Commandant Ateba Bekono Parfait ;**
- **Capitaine Malonzeu Gisette ;**
- **Capitaine des Douanes Kwangue Epanda Nkanda Pierre Alexis ;**
- **Capitaine Meka Mbita Serges.**

Leur réussite illustre l'excellence de la formation des cadres africains et témoigne de leur engagement au service de la sécurité, de la coopération régionale et de la lutte contre les menaces transnationales.

L'AIDF leur adresse ses plus sincères félicitations et leur souhaite plein succès dans l'exercice de leurs hautes responsabilités.

Ci-dessous, quelques clichés de cette importante cérémonie internationale.



Les « chemins des douaniers » constituent aujourd'hui l'un des patrimoines les plus emblématiques du littoral français, mais leur origine est intimement liée à l'histoire de la surveillance douanière. Dès le XVIII^e siècle, ces sentiers étroits furent aménagés le long des côtes afin de permettre aux agents des douanes de patrouiller efficacement et de lutter contre la contrebande maritime. À une époque où les trafics de sel, de tabac ou encore d'alcool prospéraient, ces itinéraires offraient des points d'observation privilégiés pour repérer les débarquements clandestins dans les criques isolées et les zones difficilement accessibles.

Le plus célèbre de ces parcours est aujourd'hui le GR 34, qui longe sur plus de 2 000 kilomètres les côtes de Bretagne, du Mont-Saint-Michel jusqu'à Saint-Nazaire. Ce sentier épouse fidèlement les reliefs du littoral, suivant falaises, caps rocheux, plages et ports, autant de lieux stratégiques autrefois surveillés par les brigades douanières. Chaque détour, chaque point haut répondait à une logique opérationnelle, voir sans être vu, anticiper les mouvements suspects et intervenir rapidement.

Avec le temps et l'évolution des moyens



de contrôle, ces chemins ont progressivement perdu leur fonction initiale pour être réhabilités en itinéraires de randonnée. Ils sont devenus des espaces de découverte, offrant aux promeneurs des paysages spectaculaires tout en conservant la mémoire d'une activité essentielle à la protection économique et territoriale. Marcher aujourd'hui sur ces sentiers, c'est en quelque sorte suivre les traces des douaniers d'autrefois, témoins discrets d'une époque où la frontière se surveillait à pied, au rythme du vent et des marées.

Ainsi, les chemins des douaniers illustrent parfaitement la transformation d'un outil de contrôle en patrimoine vivant. Ils rappellent que la douane, au-delà de sa mission actuelle, s'inscrit dans une longue histoire faite d'adaptation, de présence sur le terrain et de vigilance permanente aux frontières du territoire.



Contrôle des exportations agroalimentaires, l'exemple du durian thaïlandais

Dans un contexte de mondialisation des échanges, le contrôle des produits agroalimentaires à l'exportation constitue un enjeu stratégique majeur pour les États. L'exemple récent du durian thaïlandais illustre parfaitement le rôle déterminant des autorités de contrôle, en lien avec les douanes, pour garantir la qualité des marchandises et préserver l'accès aux marchés internationaux.

La Thaïlande, premier exportateur mondial de durian, fait face à une exigence croissante de la part de son principal partenaire commercial, la Chine. Ce marché, particulièrement lucratif, impose des standards de qualité de plus en plus stricts. Afin de répondre à cette demande tout en renforçant sa compétitivité, le pays a récemment mis en place un service ferroviaire frigorifique reliant le port de Laem Chabang à plusieurs villes chinoises. Maintenus à une température contrôlée, les fruits arrivent plus rapidement à destination, réduisant significativement les pertes liées au transport.



Parallèlement à cette amélioration logistique, les contrôles à l'exportation ont été considérablement renforcés. Des inspections rigoureuses sont menées dans les centres de tri afin de vérifier la conformité des produits aux normes exigées, notamment en ce qui



concerne le taux de matière sèche, critère déterminant de maturité pour le durian. Les fruits ne répondant pas aux seuils fixés sont immédiatement déclassés et écartés de la filière export.

En cas de non-conformité, des mesures strictes sont appliquées : saisie des lots, marquage pour éviter toute réintroduction frauduleuse, et sanctions à l'encontre des opérateurs, pouvant aller jusqu'à la suspension de leur licence d'exportation. Ces dispositifs visent à garantir la fiabilité de la chaîne commerciale et à maintenir la confiance des partenaires internationaux.

Dans ce processus, les douanes jouent un rôle essentiel. Elles assurent le contrôle des flux, la vérification documentaire et la conformité réglementaire, tout en coopérant étroitement avec les autorités sanitaires et phytosanitaires. Leur action contribue non seulement à la sécurité des échanges, mais également à la protection de l'image et de la crédibilité du pays exportateur.

Ainsi, cet exemple met en évidence que la performance à l'export ne repose pas uniquement sur la capacité de production, mais aussi sur la rigueur des contrôles et le respect des normes internationales. Dans un environnement concurrentiel, la qualité devient un levier stratégique, et la douane un acteur clé de la compétitivité économique.



La responsabilité civile et pénale des représentants en douane

Entretien avec Maître Stanislas ROQUBERT de chez LightHouse Cabinet d'Avocats

Propos recueillis par Monsieur Ghenadie RADU, Dr en droit, Altaprisma

Paris, le 6 juin 2026

Dr Ghenadie RADU : Merci d'avoir trouvé le temps de m'accorder cet entretien. Pourriez-vous vous présenter brièvement, s'il vous plaît ?

Me Stanislas ROQUBERT : Avocat spécialisé en droit douanier et du commerce international depuis plus de vingt ans, je m'occupe, en collaboration avec Me Tiphaine BERNARD, de l'équipe douane du cabinet LightHouse LHLF, dont je suis associé. Nous sommes un cabinet indépendant, très spécialisé, d'une dizaine de personnes basés à Paris et Lyon, très actifs tant en conseil qu'en contentieux.

Dr Ghenadie RADU : Comment pourriez-vous définir le déclarant en douane ? Que devrions-nous entendre par représentation directe et indirecte ?

Me Stanislas ROQUBERT : Un déclarant en douane est la personne qui dépose une déclaration en douane. L'importateur ou l'exportateur a la possibilité de réaliser lui-même sa déclaration en douane ou de mandater un professionnel du dédouanement, désigné comme le représentant en douane.

Le mode de représentation entre un « chargeur » et un représentant en douane est librement choisi par les parties, même si le mode de représentation directe domine. Et pour

une bonne raison ! Dans le cadre d'une représentation directe, le chargeur est seul responsable de la dette douanière vis-à-vis de l'administration des douanes, tandis que la représentation indirecte induit une cosolidarité entre le chargeur et son représentant.

Dr Ghenadie RADU : Dans quels cas la responsabilité civile du représentant en douane pourrait être engagée vis-à-vis de son client (importateur / exportateur) ?

Me Stanislas ROQUBERT : Ce qu'il faut retenir c'est que, quel que soit le mode de représentation retenu, le représentant en douane agit dans le cadre d'un mandat. En tant que mandataire, le représentant est soumis aux dispositions du Code civil et peut donc engager sa responsabilité civile.

Concrètement, cela implique qu'il réponde civilement des fautes commises dans le cadre de sa gestion (par exemple : non-respect des instructions, défaillance à son devoir de conseil, etc.).

Dr Ghenadie RADU : Dans quels cas la responsabilité pénale du représentant en douane pourrait être engagée ?

Me Stanislas ROQUBERT : Pour les conséquences des erreurs, omissions ou infractions retenues du seul fait de la

déclaration effectuée. En effet, en réalisant les formalités douanières, le représentant peut engager sa responsabilité pénale et donc se voir notifier une infraction, voire une pénalité indépendamment d'une éventuelle dette douanière. Toutefois, cette responsabilité pénale est engagée seulement en cas de faute du représentant qui lui est directement imputable (article L522-2 du nouveau Code des douanes français). Elle peut être minimisée en fonction du type de faute, mais également en fonction de l'expérience du mandant : plus celui-ci maîtrise la réglementation douanière, plus la responsabilité du représentant est réduite.

Dr Ghenadie RADU : En pratique, quelles sont les sanctions les plus fréquemment encourues par les représentants en douane sur le plan civil et pénal ? La jurisprudence apprécie-t-elle la bonne foi du représentant ? Quels conseils pratiques pourriez-vous donner aux représentants en douane pour limiter le risque déclaratif ?

Me Stanislas ROQUBERT : Sur le plan civil, l'administration se tourne en priorité vers le chargeur, débiteur principal de la dette douanière. Toutefois, le Bulletin officiel des douanes sur les procédures de recouvrement des créances (BOD n° 7647 du 30 avril 2026) est venu rebattre un peu les cartes. Tout d'abord, ce BOD précise qu'en cas de représentation indirecte (cosolidarité de la dette), le Représentant en Douane Enregistré (RDE) recevra systématiquement un Avis de Mise en Recouvrement (AMR) en qualité de co-débiteur de la dette douanière.

Dans le cadre d'une représentation directe, lorsque le représentant a

engagé son crédit d'enlèvement, il devient co-obligé de la dette douanière à hauteur de cet engagement. Concrètement, si l'AMR adressé en premier lieu au chargeur demeure impayé, il est notifié au RDE à hauteur de son engagement.

Cette précision vient entériner une pratique de plus en plus fréquente, celle d'engager la responsabilité civile du représentant en cas de défaillance ou faute personnelle du RDE (Cass., Com., 24 janvier 2024 – 21-17.776). L'objectif étant clair : s'assurer du paiement de la dette douanière.

Cela était déjà possible via deux mécanismes :

L'article 77, §3 du Code des douanes de l'Union (CDU) prévoit que toute personne ayant fourni des informations fausses pour établir une déclaration en douane, « en sachant ou devant savoir qu'elles étaient fausses », est également responsable des droits d'importation non payés. Ainsi, même en agissant sous un mandat de représentation directe, le RDE peut être tenu responsable civilement dès lors qu'il avait ou aurait dû avoir connaissance de l'inexactitude des informations déclarées.

La requalification du mandat de représentation directe en représentation indirecte si le RDE ne peut pas rapporter la preuve qu'il agissait dans le cadre d'un mandat formalisé (Cour d'appel de Paris, 17 juin 2024, n°22/01383). Dans cette hypothèse, le représentant agit en son propre nom et devient co-débiteur solidaire de la dette douanière, avec toutes les conséquences financières que cela implique.

Pour résumer, le risque principal sur le

plan civil, c'est le paiement total ou partiel de la dette douanière même si en pratique le chargeur reste le principal obligé.

Sur le plan pénal, il est possible de constater que les RDE sont de plus en plus condamnés à payer tout ou partie d'une pénalité. A ce titre, il convient de rappeler que, désormais, avec le nouveau Code des douanes national, toutes les contraventions sont considérées comme des contraventions de 5ème classe punies par la confiscation des marchandises et d'une amende de 3 700 euros ou, lorsque ce montant est supérieur, de deux fois le montant des droits et taxes éludés ou compromis (Article L515-2 du CDN).

Les délits sont, quant à eux, punissables d'une peine d'emprisonnement et d'une amende de deux fois la valeur de l'objet de la fraude (Article L513-1 du CDN) ou trois fois lorsque l'infraction se rapporte à des biens à double usage ou militaires (Article L513-2 du CDN).

Toutefois, le risque de peines privatives de libertés est réservé aux cas les plus graves lorsque l'intentionnalité et la faute personnelle du RDE sont démontrées. En pratique, pour un RDE, le risque le plus encouru est celui du paiement d'une amende.

Pour apprécier la responsabilité du RDE, la jurisprudence tient compte de la bonne foi du représentant, mais de manière exigeante. Par ailleurs, sera également pris en compte le degré de connaissances et d'expertise du chargeur : plus celui-ci est expérimenté, moins la responsabilité du RDE est grande. Au contraire, pour les chargeurs novices, le RDE portera une responsabilité accrue.

Dans tous les cas, les tribunaux rappellent systématiquement que le représentant en douane est un professionnel agréé du dédouanement. Il ne peut donc s'exonérer de sa responsabilité en invoquant son ignorance. En d'autres termes, la bonne foi ne saurait couvrir les erreurs qu'un professionnel normalement prudent aurait dû détecter.

Face à ce risque, plusieurs réflexes s'imposent.

Le premier conseil porte sur la sécurisation contractuelle ! Il est primordial, tant pour les chargeurs que pour les représentants de prévenir les contentieux et les risques en concluant un contrat de représentation en douane équilibré, qui définit les obligations et rôle de chacun, partage les responsabilités.

Le deuxième réflexe concerne la traçabilité systématique des échanges : instructions, documents transmis, validations — tout doit être consigné par écrit afin de pouvoir démontrer, en cas de contrôle, les diligences accomplies.

Il est également recommandé de disposer de procédure de vérification interne renforcée. Cela sera normalement le cas pour les RDE et chargeurs qui disposent du statut d'Opérateur économique agréé (OEA).

En définitive, si la responsabilité du représentant reste encore un peu subsidiaire dans la plupart des cas, elle est loin d'être théorique. Une approche préventive, à la fois contractuelle, documentaire et procédurale, constitue aujourd'hui la meilleure protection contre un risque en constante progression.

Le mot de la fin

Me Stanislas ROUBERT : Il est souvent oublié que les représentants en douane engagent leur responsabilité lors de l'accomplissement des formalités. Pourtant, les conséquences peuvent être significatives. Si c'est en principe la responsabilité de la personne morale qui est retenue, les personnes physiques peuvent également être reconnues responsables. C'est pourquoi il est primordial de sécuriser les relations contractuelles, mais également de se tenir informé des nouveautés réglementaires et législatives et de maintenir constamment son niveau de connaissances. D'ailleurs, des

évolutions sont à prévoir en termes de responsabilités, notamment portées par la réforme à venir du Code des douanes l'Union.

Dr Ghenadie RADU : Je vous remercie pour vos éclairages.

* * *

© Altaprisma. Tous droits réservés. Altaprisma n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce texte. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur. En aucun cas la responsabilité d'Altaprisma ne pourra être engagée. La reproduction partielle ou intégrale de ce texte est autorisée à condition d'indiquer la source.

AIDF
ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES DOUANIERS FRANCOPHONES

SUISSE 

**RENCONTRE AVEC
XHERDAN
SHAQIRI**

FOOTBALLEUR
INTERNATIONAL SUISSE



Notre ami **Stéphane Ulrich**, président de la délégation suisse de l'AIDF, a eu le plaisir de rencontrer **Xherdan Shaqiri**, figure emblématique du football suisse, lors d'un moment convivial à Genève.

 Une belle occasion d'échanger avec l'un des plus grands internationaux suisses, dans une ambiance chaleureuse et décontractée.

 L'AIDF se réjouit de ces rencontres qui contribuent à faire rayonner les valeurs de fraternité, de solidarité et de convivialité au-delà du monde douanier.



Hop Suisse! 



 **FRATERNITÉ • SOLIDARITÉ • ENGAGEMENT**
ENSEMBLE, AGISSONS POUR UN MONDE MEILLEUR

 **GENÈVE, SUISSE**
JUILLET 2026

L'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) tient à remercier chaleureusement les entreprises et organisations titulaires de marques qui ont accepté de partager leur expertise avec les participants à cette 11^{ème} session de formation consacrée à la lutte contre la contrefaçon.



Au-delà des aspects juridiques et réglementaires, ces interventions permettent aux douaniers membres de l'AIDF de bénéficier d'une présentation spécifique des produits authentiques, de leurs caractéristiques techniques, des éléments de sécurisation et des méthodes utilisées par les fraudeurs pour imiter les marques.

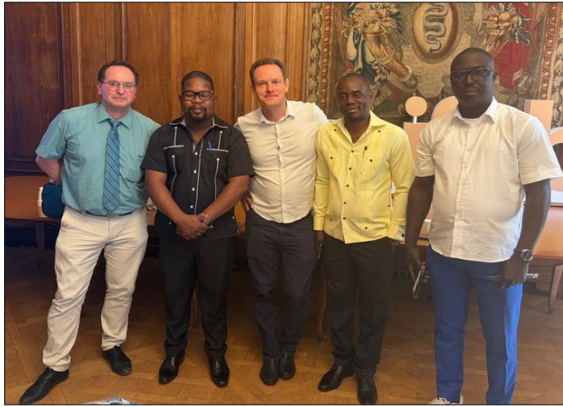
Les échanges organisés avec les représentants de marques prestigieuses et les organismes de défense de la propriété intellectuelle constituent une valeur ajoutée essentielle pour les agents chargés du contrôle des marchandises et de la protection des consommateurs.

Cette coopération étroite entre les titulaires de droits et les administrations douanières contribue à renforcer l'efficacité de la lutte contre la contrefaçon, à protéger les entreprises innovantes et à garantir la sécurité des citoyens.



L'AIDF se félicite de cette confiance renouvelée et remercie l'UNIFAB ainsi que l'ensemble des entreprises partenaires pour leur engagement constant aux côtés des douaniers francophones.





L'utilisation des drones connaît aujourd'hui un développement rapide dans de nombreux secteurs de sécurité et de surveillance. Les administrations douanières n'échappent pas à cette évolution technologique. Face à l'augmentation des trafics illicites, à l'étendue des frontières à surveiller et à la nécessité d'optimiser les moyens humains et matériels, les drones apparaissent désormais comme des outils particulièrement intéressants pour les douanes modernes.



L'un des grands avantages des drones réside dans leur diversité. Il existe aujourd'hui une très large gamme d'appareils adaptés à des besoins très différents. Certains drones sont légers, compacts et peu coûteux, destinés à des missions de proximité ou à des reconnaissances rapides. D'autres sont beaucoup plus sophistiqués et disposent de capacités avancées : caméras thermiques, vision nocturne, transmission d'images en temps réel, cartographie, surveillance maritime ou encore autonomie de longue durée.

Cette diversité permet aux administrations douanières de choisir des équipements correspondant à leurs réalités opérationnelles et budgétaires. Les prix varient fortement selon les modèles et les technologies embarquées. Certaines administrations peuvent ainsi acquérir des drones simples pour quelques centaines d'euros afin de renforcer leurs capacités de contrôle de terrain. D'autres investissent dans des systèmes professionnels plus performants pour des missions complexes de surveillance des frontières ou des zones portuaires.

Pour les administrations douanières ne disposant pas de moyens aériens traditionnels tels que des hélicoptères ou des avions, les drones représentent une alternative particulièrement intéressante. Ils permettent d'obtenir une capacité de surveillance aérienne à un coût bien inférieur à celui des moyens classiques. Cette accessibilité technologique constitue une véritable opportunité pour de nombreux services douaniers confrontés à des contraintes budgétaires importantes.

Les drones peuvent être utilisés dans de nombreux domaines, surveillance des frontières terrestres, contrôle des zones portuaires et aéroportuaires, détection de passages clandestins, lutte contre la contrebande, surveillance maritime, contrôle



environnemental ou encore sécurisation d'opérations sensibles. Ils offrent également un avantage important en matière de sécurité des agents en permettant d'observer certaines zones dangereuses à distance.

L'essor des drones modifie progressivement les méthodes de travail des administrations douanières. Ces outils ne remplacent pas les agents de terrain mais viennent compléter leurs capacités d'action et d'observation. Ils participent à une modernisation des techniques de contrôle et à une meilleure réactivité opérationnelle.



Le développement de ces nouvelles technologies implique également la nécessité de renforcer la formation des personnels douaniers. La maîtrise du pilotage des drones, de la réglementation aérienne, de l'exploitation des images et de l'utilisation des différents capteurs nécessite des compétences spécifiques. Il pourrait être particulièrement intéressant d'envisager des formations spécialisées au sein d'écoles douanières régionales ou internationales, comme celles de la CEMAC. De tels centres de formation pourraient devenir des pôles d'expertise permettant de former des télépilotes douaniers, de partager les bonnes pratiques et de développer une coopération technique entre administrations francophones.

Dans les années à venir, l'utilisation des drones dans les douanes devrait continuer à se développer, notamment avec les progrès de l'intelligence artificielle, de l'autonomie des appareils et des systèmes de détection embarqués. Les drones apparaissent désormais comme des outils stratégiques pour les administrations souhaitant renforcer leur efficacité tout en maîtrisant leurs coûts opérationnels.

AIDF souligne l'intérêt croissant de ces technologies pour les douanes francophones et l'importance de partager les expériences, les formations et les bonnes pratiques dans ce domaine en pleine évolution.



Des tranchées contre l'immigration clandestine, une solution déjà contournée.

Le nouveau président chilien, José Antonio Kast, a lancé la construction de tranchées dans le nord du pays afin de freiner l'immigration irrégulière en provenance de Bolivie et du Pérou.

Dans la région andine de Colchane, à plus de 3.700 mètres d'altitude, plusieurs kilomètres de fossés ont déjà été creusés. Le gouvernement chilien souhaite porter ce dispositif à 60 kilomètres sur les zones jugées les plus vulnérables.

Cette politique sécuritaire vise officiellement à lutter contre les passages clandestins et les réseaux criminels liés au trafic de migrants. Mais sur le terrain, policiers et observateurs reconnaissent déjà les limites du système.

« Les bandes criminelles observent déjà le dispositif pour voir comment le détourner », explique un policier.



Chili (Andes) - Pixabay

Les contraintes géographiques compliquent fortement les travaux : zones humides andines, déserts salés et terrains instables empêchent parfois de creuser les fossés à la profondeur annoncée. Certains secteurs n'atteignent qu'un mètre de profondeur au lieu des trois mètres promis.



Vallée de la lune - Chili - Pixabay

Cette situation illustre une réalité connue de nombreuses administrations douanières et frontalières : les obstacles physiques ralentissent les flux illégaux mais ne suffisent généralement pas à stopper durablement les réseaux organisés, qui adaptent rapidement leurs itinéraires et leurs méthodes.

Le Chili rejoint ainsi d'autres pays ayant renforcé leurs infrastructures frontalières face à la pression migratoire croissante observée sur le continent américain.



La taxe sur les petits colis largement contournée

La **taxe française** de **2 euros** sur les petits colis importés de moins de 150 euros, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2026, devait rapporter environ 400 millions d'euros par an à l'État.

Selon les Douanes françaises, son rendement réel atteint seulement 2,3 millions d'euros par mois. Les grandes plateformes de commerce en ligne, notamment asiatiques, auraient rapidement adapté leur logistique en faisant transiter leurs colis par d'autres pays européens avant leur acheminement vers la France.

Le volume des déclarations serait ainsi passé d'environ 500 000 par jour à 50 000, soit une **baisse d'environ 90 %**.

Cette situation souligne les limites d'une mesure nationale face à des flux commerciaux mondialisés. Les autorités françaises misent désormais sur une harmonisation européenne, avec l'arrivée prochaine d'un droit de douane européen et de frais de traitement applicables aux petits colis importés dans l'Union européenne.



Enjeu douanier, renforcer la coordination européenne pour éviter les stratégies de contournement et mieux encadrer l'explosion du e-commerce international.



COOPÉRATION DOUANIÈRE EXEMPLAIRE ENTRE LE TOGO ET LE GHANA



Le Ghana et le Togo viennent de franchir une nouvelle étape dans leur coopération douanière en décidant de transformer leur partenariat en véritable alliance opérationnelle quotidienne.

Réunis à Accra, les responsables douaniers des deux pays ont annoncé plusieurs mesures concrètes destinées à renforcer la lutte contre la fraude, la contrebande et les trafics transfrontaliers.

- Parmi les principales décisions :
- mise en place de patrouilles nocturnes conjointes au poste frontalier Aflao–Kodjoviakopé ;
- partage de renseignements en temps réel ;
- interconnexion des systèmes douaniers ICUMS (Ghana) et SYDAM (Togo) afin d'améliorer la fluidité et la traçabilité des échanges.

Cette coopération illustre parfaitement l'importance croissante de l'échange d'informations et de la coordination régionale dans la sécurisation des corridors commerciaux africains.

Face à des réseaux criminels qui exploitent les différences réglementaires entre États voisins, les administrations douanières africaines démontrent leur volonté d'agir ensemble pour protéger les économies nationales et favoriser un commerce sécurisé.

L'AIDF salue cette initiative exemplaire de coopération douanière régionale, qui constitue un modèle inspirant pour l'ensemble de l'espace francophone africain.



ACTUALITÉS DOUANIÈRES

L'INFORMATION AU CŒUR DE L'ACTION DOUANIÈRE

AIDF

ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES DOUANIERS FRANCOPHONES

-  **COOPÉRATION**
Renforcer nos liens
-  **PROFESSIONNALISME**
Agir avec expertise
-  **INTÉGRITÉ**
Servir avec éthique
-  **ENGAGEMENT**
Protéger nos sociétés

COOPÉRATION

DOUANES TOGO-GHANA : PATROUILLES COMMUNES, RENSEIGNEMENTS PARTAGÉS

Lors d'une réunion qui s'est tenue jeudi à Accra, le Ghana et le Togo ont décidé de transformer leur coopération douanière en alliance opérationnelle quotidienne.

📅 15 MAI 2026 ⌚ TEMPS DE LECTURE : 1 MN



DOUANE TOGO **CUSTOMS GHANA**

**AFIAO - KODJOVIAKOPÉ
POSTE FRONTALIER**



**PATROUILLES NOCTURNES
CONJOINTES**

Sécuriser ensemble la frontière
Afiao-Kodjoviakopé



**RENSEIGNEMENTS PARTAGÉS
EN TEMPS RÉEL**

Éliminer la fraude de transit
et mieux anticiper les risques



**INTERCONNEXION DES SYSTÈMES
ICUMS & SYDAM**

Des données connectées pour
un commerce fluide et sécurisé

“ Si le Togo éternue,
le Ghana attrape froid.
Si le Ghana bloque une route,
les contrebandiers
essaient le Togo.
Nous devons éternuer
et guérir ensemble.
— **Aaron Kanor**
Commissaire des douanes ghanéennes

ENSEMBLE CONTRE LA FRAUDE ET LA CONTREBANDE

DES FRONTIÈRES SÉCURISÉES, DES ÉCONOMIES PROTÉGÉES, DES PEUPLES CONNECTÉS

 www.aidf.org



L'EXCELLENCE DOUANIÈRE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT

#DouaneEngagée #Coopération #Sécurité #AIDF



AIDF – Félicitations



Depuis le 2 juillet 2026, Monsieur **Walter GABELLUS**, ancien **Directeur adjoint de l'Administration générale des douanes (AGD)** d'Haïti, exerce les fonctions de **Directeur général** de cette institution.

Membre adhérent de l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF), Monsieur Walter GABELLUS met au service de l'Administration générale des douanes près de 19 années d'un parcours professionnel exemplaire, marqué par **la compétence, la rigueur, le sens de l'État** et un engagement constant au service de l'intérêt général.

Sa nomination à la tête de la douane haïtienne illustre la confiance que les plus hautes autorités de l'État accordent à son expérience, à son intégrité et à ses qualités de leadership pour poursuivre la modernisation et le rayonnement de cette administration essentielle au développement du pays.

Au nom de l'Association Internationale des Douaniers Francophones, nous adressons à Monsieur Walter GABELLUS nos plus sincères félicitations et lui formulons nos meilleurs vœux de pleine réussite dans l'accomplissement de cette noble mission au service de la République d'Haïti.

Vive l'AIDF ! Vive la douane haïtienne !



Les défis de la mobilisation des recettes douanières dans les zones affectées par le terrorisme

Le cas du Bureau secondaire des douanes de Koza, dans l'Extrême-Nord du Cameroun

Par **KAMGANG MOUAFO Jean Boniface Joël**
*Adjudant des Douanes — Membre de l'Association
des Douaniers Francophones*



Dans les territoires frontaliers frappés par le terrorisme, mobiliser la recette douanière ne consiste plus seulement à taxer un flux commercial. Il faut maintenir le service public, protéger les agents et les usagers, préserver les corridors licites, lutter contre la fraude et reconstruire la confiance. L'expérience du Bureau secondaire des douanes de Koza montre qu'une administration de proximité peut rester performante, à condition d'adapter ses méthodes aux réalités sécuritaires, économiques et climatiques.

Une frontière économique devenue espace de vulnérabilité

Situé dans le département du Mayo-Tsanaga, le Bureau Secondaire des Douanes de Koza exerce sa compétence sur les arrondissements de Koza, Mayo-Moskota et Souledé-Roua. Son ressort est frontalier du Nigéria et entretient des échanges étroits avec les marchés voisins, notamment autour des produits agricoles, du bétail, des biens de consommation courante, des motocyclettes et des tricycles. Cette économie demeure cependant majoritairement rurale, diffuse et informelle. La frontière, largement parcourue par des pistes secondaires, est à la fois un espace d'intégration économique et un terrain de contournement des circuits douaniers.

À cette fragilité structurelle s'ajoute, depuis plusieurs années, la menace terroriste. Les incursions de Boko Haram, les alertes sécuritaires et les déplacements de populations perturbent la circulation, réduisent la fréquentation des marchés et rendent certains axes temporairement inaccessibles. L'attaque perpétrée dans la nuit du 27 au 28 juin 2026 à Houva, près de Gouzda Makan'Daï, qui a causé la mort de cinq personnes, rappelle tragiquement que l'activité douanière s'exerce ici au contact direct d'une crise humaine et sécuritaire. En juillet, la persistance des attaques, conjuguée aux pluies et à la dégradation des routes, a provoqué un arrêt quasi total de l'activité sur plusieurs axes.

Dans un tel environnement, le terrorisme affecte la recette par une chaîne de causalité très concrète : la peur restreint les déplacements ; la réduction des déplacements contracte les échanges ; la contraction des échanges diminue les flux taxables ; et la difficulté d'accès au terrain limite la capacité de contrôle. La menace agit donc simultanément sur l'assiette, le recouvrement et la surveillance.

Des résultats qui témoignent d'une résilience réelle

Les données du premier semestre 2026 révèlent pourtant une capacité de mobilisation appréciable. Sur une prévision de 31 000 000 FCFA, le Bureau a encaissé 20 005 609 FCFA de recettes budgétaires, soit un taux d'exécution de 64,53 %. Les recettes sont passées de 1 561 545 FCFA en janvier à 4 758 432 FCFA en mai, avant de reculer à 3 665 838 FCFA en juin, au début de la saison des pluies et dans un contexte sécuritaire dégradé.

Période	Prévision	Réalisation	Taux
1er semestre 2026	31 000 000 FCFA	20 005 609 FCFA	64,53 %
Juillet 2026	10 000 000 FCFA	3 089 491 FCFA	30,89 %

Source : rapports d'activités du Bureau Secondaire des Douanes de Koza, premier semestre et juillet 2026.

La comparaison interannuelle est particulièrement éclairante. Les recettes du premier semestre 2026 sont près de sept fois supérieures à celles du premier semestre 2025 : 20 005 609 FCFA contre 2 986 859 FCFA, soit une hausse de 569,79 %. Le même contraste apparaît en juillet : les 3 089 491 FCFA mobilisés en juillet 2026 représentent une progression de 241,68 % par rapport aux 904 194 FCFA de juillet 2025.

Ces progrès ne doivent toutefois pas masquer l'écart aux objectifs. En juillet 2026, le taux d'exécution n'est que de 30,89 %, avec un déficit de 6 910 509 FCFA. Le résultat est donc à la fois encourageant au regard de l'historique et insuffisant au regard de la cible. Cette double lecture est essentielle : elle mesure la résilience sans banaliser les contraintes qui continuent de limiter le rendement.

Cinq défis majeurs pour la mobilisation des recettes

1. L'insécurité contracte l'assiette taxable

La recette douanière dépend d'abord de l'existence de flux économiques. Or, les attaques, les alertes et les mouvements de populations ferment ou ralentissent les circuits commerciaux. Les opérateurs réduisent leurs déplacements, reportent leurs approvisionnements ou empruntent des itinéraires non officiels. La baisse de la matière taxable n'est donc pas seulement le produit d'un défaut de contrôle : elle résulte aussi d'une économie locale fragilisée.

2. La porosité frontalière favorise l'informalité

La multiplicité des pistes, l'enclavement de certaines localités et la proximité des marchés nigériens facilitent des échanges de faible volume, dispersés et difficiles à tracer. Le risque est double : une partie de la base fiscale échappe au circuit formel, tandis que les réseaux criminels peuvent exploiter les mêmes vulnérabilités logistiques que les petits commerçants. La douane doit ainsi distinguer la fraude organisée de l'économie de survie, sans renoncer à l'application de la loi.

3. Le coût opérationnel du contrôle augmente

Dans une zone affectée par le terrorisme, une mission de contrôle exige davantage de préparation, de renseignement, de coordination et de sécurisation. Les déplacements doivent être adaptés au niveau de menace ; certaines zones nécessitent l'appui des Forces de Défense et de Sécurité ; les routes dégradées accélèrent l'usure des moyens roulants et réduisent la couverture territoriale. Chaque franc mobilisé requiert ainsi un effort opérationnel supérieur à celui d'une zone stable.

4. Les chocs monétaires et climatiques amplifient la crise

La fluctuation persistante du naira nigérian brouille la formation des prix, réduit les marges et encourage l'attentisme. À partir de juin, les pluies dégradent les axes et interrompent certains trafics. En juillet, la pénurie de motocyclettes et de tricycles sur le marché de Mubi a encore limité les approvisionnements. Ces facteurs ne sont pas terroristes en eux-mêmes, mais ils se superposent à l'insécurité et en aggravent l'impact budgétaire.

5. La confiance devient un actif fiscal

Dans un environnement de peur et d'incertitude, une approche exclusivement coercitive peut déplacer davantage les flux vers l'informel. La mobilisation durable suppose donc que la douane soit perçue comme une administration accessible, protectrice et prévisible. L'enjeu est de faire comprendre que la formalisation sécurise les marchandises, facilite la circulation licite et contribue au financement de l'action publique.

L'expérience de Koza : de la présence fiscale à la proximité douanière

La mission de sensibilisation conduite le 7 juillet 2026 à Soulédé-Roua illustre cette évolution. Les autorités administratives et municipales, les responsables de marchés, les représentants des mototaxis, les commerçants et les notables ont été associés à l'information sur les valeurs imposables minimales applicables aux motocyclettes et tricycles. Sur un échantillon d'une dizaine d'engins vérifiés à cette occasion, un seul présentait une situation douanière régulière. Le constat révèle l'ampleur du potentiel de régularisation, mais aussi la nécessité d'une pédagogie préalable.

La bonne réceptivité des acteurs locaux montre que le civisme fiscal peut progresser lorsque la règle est expliquée, que son application est transparente et que les relais communautaires sont impliqués. Dans ce contexte, la sensibilisation n'est pas une activité périphérique : elle constitue un investissement fiscal différé. Elle prépare la régularisation volontaire, réduit les contentieux évitables et améliore la qualité du renseignement.

Pour une doctrine de mobilisation résiliente

L'expérience de Koza suggère qu'une doctrine adaptée aux zones touchées par le terrorisme devrait reposer sur six orientations complémentaires :

- placer la sécurité des agents et des usagers au premier rang, grâce à une coordination permanente avec les autorités administratives et les Forces de Défense et de Sécurité ;

- développer un ciblage fondé sur le renseignement et l'analyse des risques, afin de concentrer les contrôles sur les flux et périodes à plus forte valeur fiscale ;
- piloter les recettes par décade et exploiter systématiquement les données de CAMCIS pour détecter rapidement les décrochages ;
- renforcer les campagnes de proximité et offrir des fenêtres de régularisation clairement encadrées avant les contrôles coordonnés ;
- diversifier l'assiette en identifiant des niches moins dépendantes d'un produit, d'un marché d'approvisionnement ou d'un seul corridor ;
- adapter les objectifs aux données économiques, saisonnières et sécuritaires, tout en maintenant une exigence de performance mesurable.

Cette doctrine implique également de mieux reconnaître la spécificité des bureaux de frontière exposés. Leur performance ne devrait pas être appréciée à partir des seules recettes encaissées. Elle devrait intégrer la continuité du service, la sécurisation des flux licites, la prévention de la fraude, la qualité du renseignement, le nombre de régularisations obtenues et la capacité à préserver la confiance des communautés.

Conclusion : mobiliser sans fragiliser

À Koza, la mobilisation des recettes douanières s'effectue dans un espace où se rencontrent frontière, informalité, enclavement, aléas climatiques et menace terroriste. Les résultats de 2026 démontrent qu'une progression substantielle reste possible : 20 005 609 FCFA au premier semestre, soit une hausse de 569,79 % par rapport à 2025. Mais le taux d'exécution de juillet rappelle que la résilience ne supprime pas les contraintes.

Le défi n'est donc pas seulement de recouvrer davantage. Il est de mobiliser la ressource sans exposer inutilement les agents, sans asphyxier une économie locale vulnérable et sans abandonner le territoire aux circuits informels. Dans les zones affectées par le terrorisme, la douane est à la fois administration fiscale, acteur de sécurité économique et service public de proximité. C'est dans l'équilibre entre ces trois fonctions que se joue la durabilité de la recette.

À PROPOS DE L'AUTEUR

KAMGANG MOUAFO Jean Boniface Joël est Adjudant des Douanes camerounaises et membre de l'Association des Douaniers Francophones. Il exerce des responsabilités opérationnelles dans l'Extrême-Nord du Cameroun et s'intéresse aux questions de gouvernance territoriale, de finances publiques et de sécurisation des recettes en contexte frontalier.





Chine : l'article 295 du nouveau Code maritime chinois renforce la souveraineté juridique sur le commerce maritime international

Une réforme majeure du droit maritime chinois

Le 1er mai 2026 est entrée en vigueur une importante révision du Code maritime de la République populaire de Chine. Parmi les nombreuses modifications adoptées, l'article 295 attire particulièrement l'attention des professionnels du transport maritime, du commerce international et des administrations douanières.



Cette disposition marque une évolution significative de la stratégie juridique chinoise dans le domaine des échanges internationaux en affirmant plus clairement l'application du droit maritime national aux opérations impliquant les ports chinois.

Que prévoit l'article 295 ?

Le nouvel article 295 dispose que, lorsqu'un contrat international de transport maritime de marchandises concerne un port de chargement ou un port de déchargement situé en Chine, les dispositions impératives du chapitre IV du Code maritime chinois s'appliquent devant les juridictions maritimes chinoises.

Concrètement, cela signifie que certaines règles du droit chinois deviennent obligatoires dans le règlement des litiges, même lorsque les parties avaient prévu l'application d'un droit étranger dans leurs contrats.

Cette mesure concerne notamment les contrats matérialisés par des connaissements (Bills of Lading), documents essentiels du transport maritime international.

Depuis plusieurs décennies, une grande partie du commerce maritime mondial repose sur des contrats rédigés selon le droit anglais ou soumis à l'arbitrage international dans des places maritimes reconnues telles que Londres ou Singapour.

Le nouvel article 295 pourrait limiter cette pratique lorsqu'un litige est porté devant une juridiction maritime chinoise.

Les conséquences potentielles sont importantes :

- primauté des dispositions impératives du droit maritime chinois ;
- remise en cause de certaines clauses contractuelles fondées sur un droit étranger ;
- nécessité pour les armateurs, transitaires, assureurs et chargeurs de revoir leurs contrats impliquant un port chinois ;
- renforcement de la sécurité juridique pour les opérateurs chinois.

Cette réforme s'inscrit dans une stratégie plus large de renforcement de la

souveraineté nationale dans les secteurs jugés stratégiques.

Après les politiques industrielles, les restrictions technologiques, le contrôle des investissements étrangers et le développement de normes numériques nationales, Pékin affirme désormais davantage son influence dans le domaine maritime.

L'objectif est multiple :

- protéger les intérêts économiques chinois ;
- renforcer l'attractivité des juridictions nationales ;
- consolider le statut de la Chine comme grande puissance maritime ;
- adapter le cadre juridique aux nouvelles réalités du commerce mondial.

Même si cette réforme concerne principalement le transport maritime, elle présente un intérêt certain pour les administrations douanières.

Les douanes sont en effet directement impliquées dans la sécurisation des chaînes logistiques internationales, le contrôle des marchandises transportées et la facilitation des échanges.

L'évolution du cadre juridique applicable au commerce maritime peut avoir des répercussions sur :

- la gestion documentaire des opérations d'importation et d'exportation ;
- les responsabilités des différents intervenants de la chaîne logistique ;
- la résolution des litiges liés aux marchandises ;
- la coopération entre autorités maritimes, portuaires et douanières.

Une tendance mondiale à surveiller

Au-delà du cas chinois, cette réforme illustre une tendance de fond observée dans de nombreux pays : la volonté croissante des États de reprendre la maîtrise juridique des flux commerciaux stratégiques.

Dans un contexte marqué par les tensions géopolitiques, la relocalisation industrielle et la sécurisation des chaînes d'approvisionnement, le droit devient un instrument majeur de puissance économique.

Le nouvel article 295 du Code maritime chinois constitue ainsi un exemple concret de cette évolution qui pourrait inspirer d'autres grandes nations commerciales dans les années à venir.



ACTUALITÉS DOUANIÈRES

AIDF – INFORMER • PARTAGER • AGIR



1^{er} MAI 2026
ENTRÉE EN VIGUEUR



ARTICLE 295 DU CODE MARITIME CHINOIS

Pour tout contrat international de transport maritime de marchandises dont le **port de chargement ou de déchargement est situé en Chine**, les dispositions du chapitre IV du Code maritime chinois s'appliquent de manière **impérative** devant les juridictions maritimes chinoises.

**CHINE – CODE MARITIME
NOUVEL ARTICLE 295**

CONSÉQUENCES PRATIQUES



Les règles obligatoires du Code maritime chinois prévaudront devant les tribunaux chinois.



Certaines clauses de droit étranger pourront être écartées.



Transporteurs, chargeurs et assureurs : revoyez vos contrats maritimes impliquant un port chinois.



POURQUOI CETTE RÉFORME EST IMPORTANTE ?



Renforcer la souveraineté juridique maritime



Sécuriser les intérêts des chargeurs et opérateurs chinois



Harmoniser le droit maritime chinois avec les évolutions du commerce mondial



Développer l'influence de la Chine comme grande puissance maritime et commerciale



ANGLE AIDF

Cette réforme illustre une tendance mondiale :
« Les États cherchent de plus en plus à reprendre le contrôle juridique des flux commerciaux stratégiques. »

Après les politiques industrielles, les contrôles douaniers et les réglementations numériques, la Chine étend désormais cette logique au transport maritime international, secteur essentiel de la mondialisation.



UN SUJET CLÉ POUR LES ADMINISTRATIONS DOUANIÈRES, LES PORTS, LES TRANSITAIRES, LES ARMATEURS ET LES ACTEURS DU COMMERCE INTERNATIONAL.



UNE GRANDE FIERTÉ POUR L'AIDF !

Un membre des premières heures de la Section **AIDF du Bénin** vient d'être nommé **Directeur Général des Douanes béninoises**.

L'Association Internationale des Douaniers Francophones adresse ses plus sincères félicitations au **Colonel Raouf Aboudou Malehossou** et lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions au service de l'administration douanière béninoise et de son pays.

Tous nos vœux de réussite !

AIDF – Association Internationale des Douaniers Francophones



MATCH ★ DE ★ GALA

AIDF – 14 octobre 2026 à 16h00

3^e TOURNOI INTERNATIONAL
DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES DOUANIERS FRANCOPHONES

📍 SOUSSE – TUNISIE

E.S.S. VÉTÉRANS DE L'ÉTOILE SPORTIVE DU SAHEL **VS** **AIDF** **UNE SÉLECTION DÉLÉGATIONS DOUANIÈRES FRANCOPHONES**

TERRAIN PRINCIPAL DU COMPLEXE DE L'ÉTOILE SPORTIVE DU SAHEL

Un temps fort placé sous le signe de la *convivialité*, de l'*amitié* et du *fair-play*

★ DANS LE CADRE DU TOURNOI INTERNATIONAL « SAÏD BELQOLA » ★



**ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES DOUANIERS FRANCOPHONES**

3^e TOURNOI INTERNATIONAL DE FOOT À 7 SAÏD BELQOLA

Sousse, Tunisie 

12 AU 14 OCTOBRE 2026





TOURNOI MASCULIN

PAYS INSCRITS



BÉNIN DÉFEND SON TITRE !

 BÉNIN	 RCA	 CAMEROUN
 SUISSE	 TUNISIE	 FRANCE
 MALI	 BURKINA FASO	 RDC



UN TOURNOI,
PLUS QU'UN MATCH !



RESPECT



SOLIDARITÉ



FRATERNITÉ



EXCELLENCE



**ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES DOUANIERS FRANCOPHONES**

Ensemble pour le sport, l'amitié et la fraternité !



**ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES DOUANIERS FRANCOPHONES**

3^e TOURNOI INTERNATIONAL DE FOOT À 7 SAÏD BELQOLA

Sousse, Tunisie 

12 AU 14 OCTOBRE 2026





TOURNOI FÉMININ

PAYS INSCRITS



SUISSE DÉFEND SON TITRE !

 SUISSE
 CAMEROUN
 MALI
 RCA
 RDC



UN TOURNOI,
PLUS QU'UN MATCH !



RESPECT



SOLIDARITÉ



FRATERNITÉ



EXCELLENCE



**ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES DOUANIERS FRANCOPHONES**

Ensemble pour le sport, l'amitié et la fraternité !

3^e Congrès de l'Association Internationale des Douaniers Francophones

et célébration du 10^e anniversaire de l'AIDF

Sousse – Tunisie | 14 au 17 octobre 2026

PROJET DE PROGRAMME COMPLET (modifiable)

Dans le prolongement du 3^e Tournoi Douanier International de Football à 7 « Saïd Belqola », organisé à Sousse du 12 au 14 octobre 2026, l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) réunira ses administrateurs, délégations, partenaires et invités à l'occasion de son 3^e Congrès international, suivi de la journée officielle de célébration de ses 10 années d'existence.

Ce rendez-vous doit permettre de dresser le bilan de l'action de l'AIDF, de fixer les grandes orientations des prochaines années, de procéder aux évolutions statutaires nécessaires et de renforcer les liens entre les douaniers francophones.

MERCREDI 14 OCTOBRE 2026

Réunion préparatoire du Conseil d'administration AIDF

20h00 – 22h00

Réunion du Conseil d'administration consacrée à la préparation du congrès.

Ordre du jour proposé :

- organisation générale du congrès ;
- validation du programme des 15 et 16 octobre ;
- organisation des prises de parole ;
- préparation des votes statutaires ;
- préparation de l'élection du nouveau Conseil d'administration ;
- examen des candidatures ;
- organisation de la journée du 10^e anniversaire ;
- bilan comptable ;
- questions diverses.

JEUDI 15 OCTOBRE 2026

1^{re} journée du 3^e Congrès international de l'AIDF

09h00 – Accueil des participants

Accueil et installation des congressistes, délégations, représentants des administrations douanières, partenaires et invités.

09h15 – Ouverture officielle du congrès

Luc Doumont – Président de l'AIDF

Allocution d'ouverture du 3^e Congrès international de l'Association Internationale des Douaniers Francophones.

Durée : 15 minutes

09h30 – Prises de parole des autorités présentes

Interventions des autorités, représentants des administrations douanières et personnalités invitées.

Fin prévue : 09h45

09h45 – Présentation générale de l'activité de l'AIDF

Présentation du développement de l'association depuis le précédent congrès :

- évolution internationale de l'AIDF ;
- développement des délégations ;
- relations avec les administrations douanières ;
- partenariats ;
- actions institutionnelles ;
- communication ;
- projets internationaux ;
- perspectives.

10h15 – Pause

10h30 – Bilans d'activité des commissions AIDF (Durée totale : 1h30)

Présentation des activités conduites depuis le précédent congrès par les quatre commissions de l'AIDF.

Commission Sport – Vincent Thomazo

Bilan des manifestations sportives, tournois, concours et projets à venir.

Commission Solidarité – Stéphane Ulrich

Présentation des actions de solidarité conduites par l'AIDF et des projets en cours.

Commission Formation – Bakary Kouyaté

Bilan des actions de formation, échanges de compétences et perspectives de développement.

Commission Culture – Philippe Geerts

Présentation des actions culturelles, historiques et mémorielles conduites par l'AIDF.

12h00 – Échanges avec les congressistes

Questions, observations et propositions des différentes délégations.

12h30 – Déjeuner

APRÈS-MIDI – TRAVAUX STATUTAIRES ET GOUVERNANCE

14h00 – Présentation des résolutions soumises au Congrès

Présentation des différentes propositions de modification des statuts et du règlement intérieur.

14h15 – Résolution n°1

Création de fonctions honoraires au sein de l'AIDF

Création dans les statuts des fonctions suivantes :

- Président honoraire ;
- Vice-Président honoraire ;
- Administrateur honoraire.

Ces fonctions auront un caractère strictement honorifique.

Elles n'ouvriront droit à aucun avantage financier, matériel ou statutaire et ne conféreront aucun pouvoir particulier de décision, de représentation ou de vote.

Elles pourront être attribuées par le Congrès à des membres ayant rendu des services éminents, durables et reconnus à l'AIDF.

Vote du Congrès : POUR / CONTRE / ABSTENTION

14h30 – Résolution n°2

Modification de l'article 11 des statuts

Proposition de porter le nombre de Vice-Présidents de l'AIDF de 3 à 5 Vice-Présidents.

Cette modification vise à adapter la gouvernance de l'AIDF à son développement international et à l'élargissement de ses activités.

Vote du Congrès : POUR / CONTRE / ABSTENTION

14h45 – Résolution n°3

Modification du règlement intérieur – Cotisations

Cotisations annuelles proposées (Catégorie / Cotisation annuelle) :

- Douanier en activité : 40 € ;
- Douanier retraité : 25 € ;
- Membre bienfaiteur : 50 € ;
- Entreprise, association ou collectivité : 500 €.

La cotisation est annuelle et exigible pour l'année civile en cours.

Le Bureau pourra, à titre exceptionnel et motivé, accorder des facilités de paiement ou des exonérations partielles.

Vote du Congrès : POUR / CONTRE / ABSTENTION

15h00 – Résolution n°4

Fixation du nombre de sièges à pourvoir au Conseil d'administration

Le nombre statutaire maximal des membres du Conseil d'administration de l'AIDF étant fixé à 23 administrateurs, il est proposé de fixer à :

7 LE NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR

à l'occasion du Congrès de Sousse.

Vote du Congrès : POUR / CONTRE / ABSTENTION

15h15 – Élection du nouveau Conseil d'administration de l'AIDF

Présentation des candidatures.

Organisation du scrutin conformément aux statuts et au règlement

intérieur.

15h45 – Dépouillement des votes à main levée

16h00 – Proclamation des résultats

Annonce officielle des administrateurs élus.

16h15 – Conférence : « La lutte contre la fraude »

Colonel Blaise Nebie – Burkina Faso

Intervention consacrée aux enjeux contemporains de la lutte contre la fraude.

Temps de parole : 1 heure

17h15 – Échanges avec les participants

Questions et débat avec les congressistes.

17h30 – Fin de la première journée.

VENDREDI 16 OCTOBRE 2026

2^e journée du 3^e Congrès international de l'AIDF

09h00 – 10h30 – Conférence : prévention et lutte contre la drogue

Héloïse Uthemann – Suisse

Association « Non à la drogue, Oui à la vie »

Intervention consacrée notamment :

- aux mécanismes des addictions ;
- à la prévention de la consommation de stupéfiants ;
- aux actions de sensibilisation ;
- au rôle des associations ;
- au rôle des familles et de l'éducation ;
- aux conséquences sanitaires et sociales de la drogue.

Durée : 1h30

10h30 – Pause

10h45 – Bilans comptables et orientations stratégiques de l'AIDF

Présentation des bilans comptables des années 2022, 2023, 2024 et 2025 par **Sophie Babey**, Trésorière Générale AIDF jusqu'au 31 décembre 2025.

Quitus soumis au Congrès.

Présentation de la trésorerie 2026 par **Yvan Claudel Pamall**, nouveau Trésorier Général AIDF.

Orientations stratégiques de l'AIDF

Débat général consacré à l'avenir de l'association.

Thématiques proposées :

- développement du réseau AIDF ;
- augmentation du nombre de délégations ;
- coopération avec les administrations douanières ;
- développement de partenariats ;
- formation professionnelle ;
- actions de solidarité ;
- activités sportives ;
- activités culturelles ;
- communication internationale ;
- développement du journal Le Douanier Francophone ;
- développement des réseaux sociaux ;
- relations avec les organisations internationales ;
- préparation des futurs événements AIDF.

12h30 – Déjeuner

APRÈS-MIDI

14h00 – 15h00 – Projets AIDF 2027–2030

Présentation et échanges autour des grands projets de l'association.

Objectifs :

- définir les priorités du nouveau Conseil d'administration ;
- identifier les projets internationaux à développer ;

- renforcer la coopération entre délégations ;
- développer de nouvelles formations ;
- poursuivre les actions de solidarité ;
- accroître le rayonnement international de l'AIDF.

15h00 – 16h00 – Présentation de trois ouvrages consacrés à la Douane

Intervenant principal : **Timplard Monomosi**

Délégation AIDF – République démocratique du Congo

Cette séquence sera consacrée à la présentation de trois ouvrages réalisés par des membres de l'AIDF autour des questions douanières, fiscales et des cultures professionnelles.

15h00 – 15h15

Les langages douaniers et fiscaux : comprendre les concepts, les termes et les mécanismes de la Douane et de la fiscalité

Auteurs : **Timplard Monomosi** et **Stéphane Ulrich**

15h15 – 15h30

La Douane dans le monde : institutions, frontières et fiscalité – Approches comparées des administrations douanières contemporaines

Auteurs : **Timplard Monomosi** et **Christine Maduku**

15h30 – 16h00

Symbiose des cultures douanières entre la République du Congo et la République démocratique du Congo

Auteurs : **Timplard Monomosi** et **Baby Angolo**

Présentation en deux parties, avec la participation de **Baby Angolo**, co-auteur de l'ouvrage.

Objectif : valoriser les travaux éditoriaux des membres de l'AIDF, favoriser le partage des connaissances et mettre en lumière la diversité des cultures douanières francophones.

Durée totale : 1 heure.

16h00 – 17h00 – Expression des délégations

Chaque délégation qui le souhaite pourra présenter :

- ses attentes ;

- ses propositions ;
- ses projets ;
- ses difficultés ;
- ses suggestions pour le développement de l'AIDF.

17h00 – Synthèse du 3^e Congrès

Présentation des décisions adoptées et des principales orientations retenues.

Rappel :

- des modifications statutaires votées ;
- des décisions relatives aux cotisations ;
- de la composition du nouveau Conseil d'administration ;
- des priorités de l'AIDF pour les prochaines années.

17h30 – Clôture officielle du 3^e Congrès

Allocution de clôture du Président de l'AIDF.

Remerciements :

- aux autorités tunisiennes ;
- aux administrations douanières représentées ;
- aux intervenants ;
- aux délégations ;
- aux partenaires ;
- aux bénévoles et organisateurs.

18h00 – Fin du 3^e Congrès international de l'AIDF.

SAMEDI 17 OCTOBRE 2026

JOURNÉE OFFICIELLE DU 10^e ANNIVERSAIRE DE L'AIDF

Cette journée exceptionnelle sera consacrée à la célébration des 10 années d'existence de l'Association Internationale des Douaniers Francophones.

Elle devra être un moment de mémoire, de reconnaissance, de fraternité et de projection vers l'avenir.

* * * *

MATINÉE – CÉRÉMONIE OFFICIELLE DES 10 ANS

09h30 – Accueil des invités

Accueil des délégations, partenaires, autorités et personnalités invitées.

10h00 – Ouverture de la cérémonie

Allocution du Président de l'AIDF.

10h15 – 10 ans d'histoire de l'AIDF

Retour sur les principales étapes de l'association :

- création de l'AIDF ;
- premières délégations ;
- développement international ;
- congrès ;
- tournois internationaux ;
- formations ;
- actions de solidarité ;
- partenariats ;
- publications ;
- temps forts des dix dernières années.

Projection éventuelle

Diffusion d'un film, d'un diaporama ou d'une rétrospective photographique retraçant les dix années de l'AIDF.

11h00 – Témoignages

Prises de parole de délégations, membres historiques, partenaires et personnalités ayant accompagné le développement de l'AIDF.

11h30 – Remise de distinctions et certificats

Remise de :

- certificats de reconnaissance ;
- distinctions aux personnes ayant particulièrement contribué au

développement de l'AIDF ;

- certificats aux partenaires ;
- certificats de membre d'honneur ;
- éventuelles distinctions honorifiques décidées par le Congrès.

12h00 – Photographie officielle des 10 ans

Grande photographie réunissant les délégations, autorités, invités et partenaires.

12h30 – Déjeuner anniversaire

Déjeuner réunissant l'ensemble des participants.

Gâteau officiel des 10 ans de l'AIDF

Présentation et découpe d'un grand gâteau aux couleurs de l'association.

Moment convivial consacré aux dix années : 2016 – 2026

16h00 – SORTIE EN MER

Organisation d'une sortie en mer pour environ 200 personnes.

Cette sortie doit constituer un temps fort de convivialité entre les délégations.

Apéritif anniversaire

Organisation d'un apéritif à bord.

Une grande photographie collective pourra être réalisée en mer afin de conserver un souvenir symbolique des 10 ans de l'AIDF.

SOIRÉE – GRANDE SOIRÉE DES 10 ANS

Soirée dansante réunissant :

- les délégations AIDF ;
- les participants au tournoi ;
- les congressistes ;
- les partenaires ;

- les invités ;
- les bénévoles et organisateurs.

Musique, convivialité et fraternité internationale accompagneront cette soirée qui constituera la clôture des manifestations de Sousse 2026.

UN ÉVÉNEMENT TOURNÉ VERS L'AVENIR

Du tournoi international au Congrès, puis à la célébration des 10 ans, cette semaine de Sousse 2026 doit symboliser ce qui fait la force de l'AIDF :

la fraternité entre douaniers, la solidarité, la coopération, le partage d'expérience, la francophonie et l'amitié internationale.

AIDF – 2016 / 2026

- 10 ans d'échanges ;
- 10 ans de solidarité ;
 - 10 ans de coopération ;
 - 10 ans d'amitié ;
 - 10 ans de fraternité douanière.

Et maintenant, construisons ensemble les 10 prochaines années de l'AIDF.





Acier : les droits de douane américains provoquent une chute de 34 % des exportations européennes

Selon l'organisation européenne de la sidérurgie Eurofer, les exportations d'acier de l'Union européenne vers les États-Unis ont chuté de 34 % au cours des douze derniers mois à la suite du relèvement des droits de douane américains de 25 % à 50 %.

Cette baisse représente environ un million de tonnes d'acier exportées en moins et un manque à gagner estimé entre 1 et 1,5 milliard d'euros pour l'industrie sidérurgique européenne.



Les professionnels du secteur dénoncent l'absence d'avancées concrètes dans les discussions engagées entre Bruxelles et Washington afin de trouver une solution durable concernant les échanges de produits sidérurgiques.

Alors que l'Union européenne s'apprête à supprimer plusieurs droits de douane appliqués aux produits américains, la sidérurgie demeure

aujourd'hui l'une des filières les plus touchées par les mesures protectionnistes américaines.

Cette situation illustre le retour en force des politiques commerciales fondées sur les rapports de puissance économique et les instruments tarifaires.

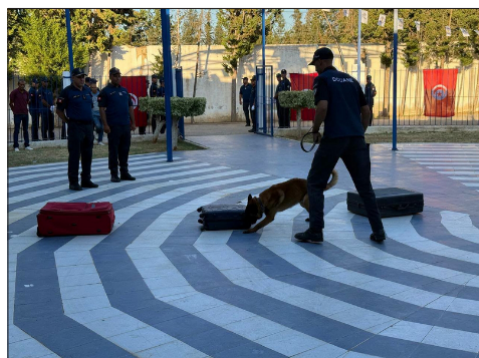
Plus que jamais, les administrations douanières se retrouvent au cœur des enjeux stratégiques du commerce international, de la compétitivité industrielle et de la souveraineté économique des États.



Cérémonie de remise des diplômes de la 23ème promotion des conducteurs de chiens des Douanes

Sous la supervision de Monsieur le Directeur général des Douanes, le **Centre de formation cynophile d'El Habibia** a accueilli, le mardi **7 juillet 2026**, la cérémonie de remise des diplômes de la 23^e promotion des conducteurs de chiens des Douanes.

La cérémonie s'est déroulée en présence de Monsieur le Directeur général de l'École nationale des Douanes, ainsi que de plusieurs hauts responsables de l'Administration générale des Douanes.



À cette occasion, plusieurs démonstrations pratiques ont été présentées, notamment :

- des exercices de recherche de stupéfiants et d'explosifs à l'aide des équipes cynophiles ;
- des démonstrations d'entraînement dans les domaines de la garde et des patrouilles.

Ces démonstrations ont permis de mettre en valeur les compétences opérationnelles des équipes cynophiles, dont le rôle est essentiel dans la lutte contre les trafics illicites et le renforcement de la sécurité aux frontières.



L'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) adresse ses plus chaleureuses félicitations à l'équipe nationale féminine de football du Cameroun, les **Lionnes indomptables**, sacrées **championnes d'Afrique 2026**.

Le 16 août, à Rabat, les Camerounaises ont remporté la première Coupe d'Afrique des nations féminine de leur histoire en s'imposant **3 buts à 0** face au **Malawi**.

Un titre historique qui récompense le talent, le travail, la détermination et l'esprit collectif de toute une équipe.

Cette victoire possède une résonance toute particulière pour notre association.



La Délégation AIDF du Cameroun, conduite par sa Déléguée nationale, Madame **Vanessa NTOUE**, est allée à la rencontre des nouvelles championnes d'Afrique.

Cette rencontre s'est déroulée dans une ambiance particulièrement chaleureuse et fraternelle. Elle a été suivie d'une sympathique séance de dédicaces de casquettes AIDF Cameroun, symbole d'un moment de partage entre les Lionnes indomptables et notre délégation.



Cette belle actualité prend également tout son sens à quelques semaines du 3^e Tournoi Douanier International de Football à 7 "Saïd Belqola", organisé à Sousse, en Tunisie, du 12 au 14 octobre 2026, auquel participera une équipe féminine de douanières camerounaises.

Des Lionnes indomptables aux douanières camerounaises de Sousse : une même passion, un même esprit de dépassement et les mêmes couleurs à défendre.



À titre personnel, je tiens également à adresser toutes mes félicitations aux Lionnes indomptables du Cameroun pour ce magnifique résultat, qui mérite pleinement d'être salué et valorisé.

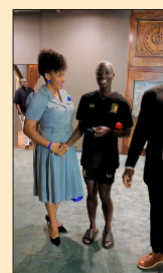
Bravo aux championnes d'Afrique !

Luc Doumont

Président de l'Association Internationale des Douaniers Francophones



AIDF – Le sport au service de la fraternité douanière internationale.



AIDF À LA RENCONTRE DES CHAMPIONNES D'AFRIQUE DE FOOTBALL

La Délégation AIDF du Cameroun a rencontré
les Lionnes indomptables, sacrées championnes d'Afrique 2026.





Les aspects douaniers des transferts transfrontaliers de déchets

Entretien avec Maître Evguenia DEREVIANKINE, Avocate associée, cabinet PARADIGMES

Propos recueillis par Monsieur Ghenadie RADU, Dr en droit, Altaprisma

Paris, le 8 juin 2026

Dr Ghenadie RADU : Merci d'avoir trouvé le temps de m'accorder cet entretien. Pourriez-vous vous présenter brièvement, s'il vous plaît ?

Me Evguenia DEREVIANKINE : Avocate en droit douanier, du commerce international et de l'environnement, je me spécialise dans les réglementations qui régissent le commerce, les cycles de vie et les mouvements des produits et des déchets.

Dr Ghenadie RADU : Pourriez-vous rappeler brièvement le cadre réglementaire des transferts transfrontaliers de déchets ?

Me Evguenia DEREVIANKINE : Les déchets sont des marchandises particulières. Leur circulation en général et leurs transferts transfrontaliers en particulier, y compris lorsqu'ils s'effectuent au sein de l'Union européenne, sont régis par une réglementation spéciale.

Le socle de la réglementation applicable aux transferts trans-frontaliers de déchets est posé par la Convention de Bâle du 22 mars 1989 sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et de leur élimination. La Convention a été

signée, à ce jour, par 191 pays, dont l'Union européenne.

En parallèle de la Convention de Bale, existent des arrangement régionaux (bilatéraux et multilatéraux) complétant la Convention ou prévoyant des règles propres à certains transferts réalisés entre les Etats parties à ces arrangements. Parmi de tels arrangements, on peut citer la Décision de l'OCDE relative au contrôle des mouvements transfrontières de déchets destinés à des opérations de valorisation C(92)39/FINAL révisée. L'Union européenne faisant partie de l'OCDE, cette décision lui est applicable.

La Convention de Bâle et les arrangements régionaux sont, enfin, complétés par des réglementations nationales qui peuvent imposer des règles propres à certains transferts.

Les transferts impliquant le territoire de l'Union européenne sont régis par le règlement (UE) 2024/1157 relatif aux transferts transfrontaliers de déchets. Ce règlement assure la mise en œuvre, au niveau européen, de la Convention de Bâle ainsi que de la Décision de l'OCDE, et prévoit des règles propres à certains transferts.

Dr Ghenadie RADU : Quelles sont

les principales difficultés rencontrées par les entreprises réalisant des transferts transfrontaliers de déchets dans l'application de ce cadre réglementaire ?

Me Evguenia DEREVIANKINE : Les difficultés sont nombreuses.

Certaines difficultés sont de nature purement juridique.

Ainsi, et par exemple, le « déchet » n'a pas de définition uniforme sur le plan international. La Convention de Bâle ne définit pas le « déchet » et chaque pays signataire demeure souverain dans la détermination de ce qui relève ou non de cette notion. En cas de désaccord des pays impliqués dans le transfert sur la qualification de l'objet transféré, la réglementation relative aux transferts de déchets s'applique. Anticiper un tel désaccord n'est pas une chose aisée dans la mesure où l'accès aux réglementations étrangères est souvent difficile. Or, les participants aux transferts sont supposés les connaître sous peine de rendre tout le transfert illicite, infraction pénalement sanctionnée dans la plupart des systèmes juridiques.

Une autre difficulté juridique tient au fait que les « déchets » sont parfois définis par référence à des critères difficilement saisissables. Dans l'Union européenne, par exemple, le « déchet » est notamment défini par référence à l'intention du premier maillon de la chaîne des transferts. Ainsi, il suffit que cette personne cède un objet parce qu'il n'a plus d'utilité pour elle pour qu'il soit automatiquement qualifié de déchet, et ce, quand bien même la cession interviendrait moyennant une rémunération ! Il va sans dire que cette définition est à l'origine de nombreux contentieux, certains participants de la

chaîne des transferts ignorant tout simplement qu'ils manipulent des déchets...

La situation est encore moins simple pour les objets ayant cessé d'être des déchets. Le concept de « sortie du statut de déchet » est connu dans certains systèmes juridiques, mais son contenu varie sensiblement d'un pays à l'autre. Même au sein de l'Union européenne il n'y a pas de réglementation uniforme (à l'exclusion de quelques flux spécifiques) et les critères diffèrent d'un Etat membre à l'autre. En outre, le principe de reconnaissance mutuelle des normes nationales régissant la circulation des produits ne trouve pas lieu à s'appliquer en la matière : la réglementation relative aux déchets constitue, en effet, un régime spécifique qui déroge au principe de la libre circulation des marchandises.

D'autres difficultés sont d'ordre pratique.

Ainsi, et par exemple, le commerce international de déchets susceptibles de présenter des risques importants pour la santé humaine ou l'environnement (dits « déchets de la liste orange ») est subordonné à l'obtention des autorisations de l'ensemble des Etats participants au transfert. Pour les obtenir, les opérateurs déposent des demandes d'autorisation, dites « notifications », qui sont instruites par les autorités compétentes. Or, le rythme du commerce n'est pas celui de l'administration ! Une vigilance particulière s'impose donc quant à l'intégration des délais d'instruction des « notifications » (pouvant prendre plusieurs mois) dans les modèles économiques des opérateurs.

Le commerce international des déchets ne présentant pas de risques particuliers pour la santé humaine ou l'environnement (dits « déchets de la liste verte ») est plus libre, mais demeure subordonné à des obligations de traçabilité strictes qui, à partir de cette année, font l'objet d'une dématérialisation. Plus exactement, le règlement (UE) 2024/1157 a prévu le déploiement, à compter du 21 mai 2026, d'un système numérique européen dénommé DIWASS, destiné à centraliser les échanges entre les participants aux transferts transfrontaliers de déchets impliquant le territoire européen et les autorités compétentes des Etats membres. Doivent être intégrés dans ce système aussi bien le suivi des « notifications », mais également celui des transferts transfrontaliers des « déchets de la liste verte ». Si le suivi des « notifications » bénéficiait déjà d'un traitement informatisé comparable, géré par des systèmes numériques nationaux, la mise en œuvre de DIWASS dans le secteur du commerce des « déchets de la liste verte » opère une véritable révolution : les opérateurs impliqués sont amenés à engager d'importants investissements dans la numérisation de leurs dispositifs de traçabilité (recrutement d'opérateurs de saisie, développement d'interconnexions entre leurs ERP et DIWASS, adaptation des procédures internes, etc.). Les institutions européennes ayant pris du retard dans le déploiement du DIWASS (les paramètres techniques de DIWASS ont été dévoilés en janvier 2026 et DIWASS lui-même n'a été mis en ligne en phase test que très peu de temps avant la date d'échéance du 21 mai 2026), la Commission européenne a accepté que soit instaurée une période de tolérance jusqu'au 31 décembre 2026 durant laquelle le recours à des

outils de traçabilité papier ne fera pas l'objet de sanctions par les Etats membres.

Dr Ghenadie RADU : Quel rôle jouent les douanes dans la mise en œuvre de ce cadre réglementaire ?

Me Evguenia DEREVIANKINE : Les douanes jouent un rôle capital dans la recherche et la constatation des infractions aux règles régissant les transferts transfrontaliers de déchets. Elles vérifient la régularité des transferts de déchets aux frontières de l'Union européenne, mais aussi entre les Etats membres, les déchets faisant exception au principe de la libre circulation des marchandises. Dans l'hypothèse de découverte d'un transfert illicite, elles coordonnent leurs actions avec les autorités environnementales et enclenchent les actions répressives.

Dr Ghenadie RADU : Concrètement, comment les contrôles douaniers sont-ils réalisés sur ce type de flux ?

Me Evguenia DEREVIANKINE : Les douanes vérifient, par exemple, si les marchandises déclarées (en présence d'une exportation ou d'une importation) ou présentées (en présence d'un transfert intra-UE) comme n'étant pas des « déchets » répondent, en réalité, à cette définition. Elles vérifient également si les marchandises déclarées ou présentées comme étant des « déchets de la liste verte » sont, en réalité, des « déchets de la liste orange » ou des déchets « hors liste ». En effet, suivant que le déchet est qualifié de « déchets de la liste verte », de « déchets de la liste orange » ou de déchet « hors liste », son régime de transfert n'est pas le même : il pourra, par exemple, être interdit ou soumis à une procédure d'autorisation préalable (« notification

»). Elles vérifient, enfin, la complétude et la régularité des documents d'accompagnement. Elles exercent leurs fonctions en coordination avec le Pôle national des transferts transfrontaliers de déchets (PNTTD), service à compétence nationale chargé de la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) 2024/1157, qui compte d'ailleurs dans ses effectifs des douaniers détachés.

Si le contrôle se solde par un constat de transfert illicite, l'opérateur désigné comme responsable est contraint de rapatrier les déchets concernés vers une installation du pays de départ autorisée à les traiter conformément à la réglementation applicable. Il encourt également des sanctions.

Il convient de noter que le contrôle peut durer plusieurs semaines, voire plusieurs mois lorsque des analyses en laboratoire sont, par exemple, nécessaires, générant des frais de stationnement des moyens de transport parfois très importants.

Dr Ghenadie RADU : Quelles sanctions encourent les entreprises en cas de non-respect des règles applicables aux transferts transfrontaliers de déchets ?

Me Evguenia DEREVIANKINE : Les transferts transfrontaliers de déchets effectués en méconnaissance de la réglementation applicable reçoivent une double qualification pénale : ils sont constitutifs à la fois d'infractions douanières (articles L. 513-1 et suivants du code des douanes) et d'infractions environnementales (articles L. 541-46 et R. 541-83 à R. 541-85 du code de l'environnement). Si les douanes concluent au caractère illicite d'un transfert, elles notifient à l'auteur de l'infraction un procès-verbal

d'infraction douanière et renvoient le dossier au procureur de la République afin qu'il diligente, le cas échéant, des poursuites au titre du code de l'environnement. Sur autorisation du procureur, les douanes peuvent transiger avec l'auteur de l'infraction sur le volet douanier, indépendamment de l'issue des poursuites au titre du code de l'environnement.

Dr Ghenadie RADU : Quels conseils donneriez-vous aux entreprises pour sécuriser leurs opérations d'import / export de déchets ?

Me Evguenia DEREVIANKINE : Le commerce international des déchets doit être exercé en connaissance du cadre juridique qui lui est propre. Il est donc essentiel que les entreprises qui se lancent dans ce commerce identifient avec précision les règles régissant leurs flux et mettent en place une organisation interne permettant d'en garantir le respect.

Mot de la fin :

Me Evguenia DEREVIANKINE : De plus amples informations sur le sujet peuvent être trouvées dans l'étude « Transferts transfrontaliers de déchets » du Guide des procédures douanières (éditions LAMY LIAISONS) que j'ai rédigée.

Dr Ghenadie RADU : Je vous remercie pour vos éclairages.

* * *

© Altaprisma. Tous droits réservés.

Altaprisma n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce texte. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur. En aucun cas la responsabilité d'Altaprisma ne pourra être engagée. La reproduction partielle ou intégrale de ce texte est autorisée à condition d'indiquer la source.

Le SAVIEZ-VOUS AIDF

Des femmes et des hommes d'exception

Antoine Lavoisier

Chimiste, savant et administrateur au service de la France

1743-1794 | France
Père de la chimie moderne

UN ADMINISTRATEUR ENGAGÉ
Fermier général, il prend part à la perception des taxes et au contrôle du commerce à travers tout le royaume.

UN SCIENTIFIQUE RÉVOLUTIONNAIRE
Il identifie le rôle de l'oxygène, révolutionne la chimie et pose les bases de la méthode scientifique moderne.

LA LOI DE CONSERVATION DE LA MATIÈRE
« Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. »

UN HÉRITAGE UNIVERSEL
Ses travaux ont ouvert la voie à la chimie moderne et inspiré des générations de savants dans le monde entier.

UN DESTIN TRAGIQUE
Guillotiné en 1794 pendant la Révolution française, il laisse derrière lui une œuvre scientifique immense.

UN HOMME AUX MULTIPLES ENGAGEMENTS
Membre de la Ferme générale, Lavoisier participe à la gestion des impôts indirects, au contrôle du commerce et des marchandises. Il contribue ainsi, dans l'Ancien Régime, à des missions proches de celles exercées aujourd'hui par les douanes.

Ses découvertes ont changé notre vision du monde

Étude de la combustion et rôle de l'oxygène

Loi de conservation de la matière

Identification et nommage des gaz

Auteur du Traité élémentaire de chimie (1789)

« La République n'a pas besoin de savants. »
- Antoine Lavoisier (1794)

« Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. »
- Antoine Lavoisier

À l'AIDF, nous célébrons celles et ceux qui, par leur engagement, leur curiosité et leur passion, ont marqué l'Histoire et font rayonner la douane.

Le SAVIEZ-VOUS AIDF

Des femmes et des hommes d'exception

Boucher de Perthes

Douanier et Archéologue

Jacques Boucher de Crèvecœur de Perthes
1788-1868 | France

DOUANIER ENGAGÉ
Directeur des douanes à Abbeville, il sert l'État avec rigueur et dévouement.

PASSIONNÉ D'ARCHÉOLOGIE
En parallèle de sa carrière, il explore, observe et fouille les terrains de la vallée de la Somme.

UNE DÉCOUVERTE MAJEURE
Il met au jour des outils en silex taillés associés à des ossements d'animaux disparus (mammouths, rhinocéros laineux...).

UN HÉRITAGE MONDIAL
Ses découvertes prouvent l'existence de l'homme à une époque très ancienne et fondent la préhistoire moderne.

Ses découvertes ont changé notre vision du passé

Carrières et fouilles dans la vallée de la Somme

Outils en silex taillés découverts par Boucher de Perthes

Restes d'animaux disparus : mammouths, rhinocéros laineux, bison des steppes...

Il ouvrit la voie à toute une science : la Préhistoire.

« Le passé de l'homme se perd dans la nuit des temps. »
- Boucher de Perthes

À l'AIDF, nous célébrons celles et ceux qui, par leur engagement, leur curiosité et leur passion, ont marqué l'Histoire et font rayonner la douane.

Le SAVIEZ-VOUS AIDF

Des femmes et des hommes d'exception

Samuel Morse

Inventeur du télégraphe et Inspecteur des Douanes

Samuel Finley Breese Morse
1791-1872 | États-Unis

FONCTIONNAIRE DES DOUANES
Samuel Morse fut Inspecteur des Douanes au port de New York. Ce poste lui apporta stabilité et ressources pour poursuivre ses recherches.

INVENTEUR DE GÉNIE
Il inventa le télégraphe électrique en 1837 et créa le code Morse, un langage universel de points et de tirets.

UNE RÉVOLUTION MONDIALE
Le télégraphe transforma la communication, le commerce, la navigation et les relations internationales.

UN HÉRITAGE DURABLE
Son code est encore utilisé aujourd'hui dans l'aéronautique, la marine et les communications d'urgence.

Inspecteur des Douanes au port de New York, il a mis son ingéniosité au service d'une invention qui a changé le monde.

Une invention qui a connecté le monde

Expérience et observation au port de New York

Invention du télégraphe électrique (1837)

Création du code Morse : un langage simple, rapide et universel

Transmission du premier message : « What hath God wrought »
24 mai 1844

« What hath God wrought »
Premier message transmis par télégraphe en 1844.

« Ce que Dieu a accompli. »
- Samuel Morse

À l'AIDF, nous célébrons celles et ceux qui, par leur engagement, leur curiosité et leur passion, ont marqué l'Histoire et font rayonner la douane.



Le SAVIEZ-VOUS

Grandes Figures des Douanes Francophones

TUNISIE

SALEM MBAREK (1936-2020)

L'un des bâtisseurs de la Douane tunisienne

Né le 12 juillet 1936 à Zaghouan, Salem Mbarek est décédé en 2020 à l'âge de 83 ans. Fin, élégant et courtois, il a marqué de son empreinte la Douane tunisienne pendant plus de quatre décennies, par son intégrité, sa rigueur, son intelligence et son profond sens du service de l'État.



« Vous avez la chance de servir, avec cette élite d'officiers supérieurs de la Douane, la patrie, l'économie et la République, et le mérite d'y réussir ! »

Habib Bourguiba
Président de la République



Décoré par le Président
Habib Bourguiba dans
l'Ordre de la République



UNE FORMATION D'EXCELLENCE

Parmi les premières promotions tunisiennes envoyées à l'École nationale des douanes de Neuilly (France) à l'aube de l'indépendance, il s'y distingue par son sérieux, sa curiosité et sa passion pour le droit et le métier douanier.



UNE CARRIÈRE EXEMPLAIRE

De retour en Tunisie, il intègre la Douane tunisienne et gravit tous les échelons au mérite et au dévouement. À seulement 34 ans, il devient Inspecteur des Douanes à Sfax, un grand poste stratégique ouvert sur la Méditerranée et le Sud.



BÂTISSEUR ET FORMATEUR

Promu Directeur général puis Contrôleur général des Douanes au début des années 1990, il est l'un des grands bâtisseurs de l'administration douanière et un formateur de plusieurs générations de cadres à l'École nationale d'Administration et à l'École de la Douane.



RAYONNEMENT NATIONAL ET INTERNATIONAL

Il représente la Douane tunisienne au niveau régional, national et international et contribue activement à la confection des textes législatifs et réglementaires. Expert reconnu, il allie compétence, leadership et sens élevé de l'intérêt général.



UN HOMME DE VALEURS

Intègre, rigoureux, patriote et toujours affable, Salem Mbarek a laissé à ses collègues et collaborateurs le souvenir d'un homme de principes, d'un grand sens de la justice et d'un dévouement exemplaire à la patrie.



Salem Mbarek, un serviteur de l'État, une référence pour les douaniers francophones.



LES GRANDES FIGURES DES DOUANES FRANCOPHONES

AIDF

BERNARD LAPASSET

UN GRAND DIRIGEANT ET
UN SERVITEUR DU SPORT FRANÇAIS

« Le sport est une école de vie,
d'engagement et de dépassement
au service de valeurs universelles. »

NÉ LE 20 OCTOBRE 1947 À TARBES
MORT LE 3 MAI 2023 À LOUVI

DIRIGEANT SPORTIF FRANÇAIS
DOUANES ET RUGBY



DOUANIER ENGAGÉ
Il a fait carrière dans
l'administration des
Douanes françaises
et a joué au sein de
l'US Douane Paris.



PASSIONNÉ DE RUGBY
Ancien joueur, il a
consacré sa vie à
développer et
promouvoir son sport.



DIRIGEANT D'EXCEPTION
Président de la
Fédération Française
de Rugby (1991-2008)
et de World Rugby
(2008-2015).



PROMOTEUR DU SPORT
Coprésident de la
candidature de Paris
aux Jeux Olympiques
et Paralympiques
de 2024.



VALEURS & HÉRITAGE
Il laisse l'image d'un
homme de conviction,
au service du collectif
et des valeurs du
sport.

INTÉGRITÉ • RIGUEUR • ENGAGEMENT • SOLIDARITÉ • RESPECT • EXCELLENCE

AIDF, ensemble pour des Douanes performantes et éthiques



LES GRANDES FIGURES DES DOUANES FRANCOPHONES

AIDF

SAÏD BELQOLA

ARBITRE INTERNATIONAL
DE FOOTBALL ET INSPECTEUR
DES DOUANES MAROCAINES

1956 - 2022



Arbitre international
FIFA de 1994 à 2002



Premier arbitre marocain
et arabe à diriger une
finale de Coupe du Monde



Finale de la Coupe du Monde
1998 : France - Brésil



Inspecteur des Douanes
marocaines, au service
de la Nation

« L'intégrité, la discipline et le sens du devoir
sont les valeurs qui unissent les Douaniers
et les Grands Arbitres. »

INTÉGRITÉ • RIGUEUR • LOYAUTÉ • ENGAGEMENT • EXCELLENCE

AIDF, ensemble pour des Douanes performantes et éthiques

PLAN DOUANES 2030 : moins de communication, plus d'actions !

Par Lionel PASCAL

*Directeur des Douanes Honoraire
Ex-Directeur à Paris-Ville, Le Havre et
Régions Nord-Pas de Calais -Picardie*



Depuis 1993, les contrôles douaniers ne s'exercent plus sur les frontières intérieures de l'UE et la réglementation douanière est principalement de la compétence de l'UE. Il semble que de nombreuses autorités tant européennes que françaises n'aient pas encore pris en compte cette réalité.

1) En France : Deux exemples récents montrent l'absence de compréhension de la compétence communautaire de ces décisions.

Ainsi sur les fraudes constatées à l'encontre des plateformes chinoises Shein et Tenu, pour les petits colis (moins de 150€) arrivant par milliards en Europe, le Gouvernement Français a voulu faire du zèle pour montrer qu'il agissait vite en créant une taxe de 2€ /colis, 4 mois avant la date fixée par l'UE d'imposer une taxe européenne de 3€.

Échec total !

Au lieu d'envoyer par avion en France ces milliards de colis, la Chine a envoyé ces colis principalement en Belgique puis les a rapatriés par camions en France pour partie. Un millier d'emplois perdu et pas de meilleurs contrôles car la Douane en France ne dispose pas d'effectifs en nombre pour effectuer ne serait-ce que 3% de contrôles physiques sur ces milliards de colis (12 millions par jour !!!) ...

- Manque de prise en compte du rôle réel de la Douane dans la protection des Français :

La Douane a été la grande négligée des services répressifs en charge notamment de la lutte antidrogue car les autorités policières, via leurs syndicats, sont très écoutées quel que soit le Gouvernement et permettent une politique de communication aux Ministres voulant se mettre en valeur dans le domaine de la sécurité publique.

La dernière preuve en est la demande du Ministère de l'Intérieur au Parlement de voter une Loi dite « Ripost » permettant aux membres de ce Ministère d'avoir le droit de fouille des véhicules et des marchandises sur une bande de 40 kms des frontières terrestres et maritimes du territoire français ainsi que dans les gares, ports et aéroports internationaux.

Pourtant depuis toujours, chaque année, les résultats de saisie montrent que la Douane saisit 50% du total (111t au total dont 21t de cocaïne en 2024 et

109t dont 31t de cocaïne en 2025 en progression de 49% en un an pour la cocaïne) avec des effectifs en forte diminution depuis des années (21000 douaniers en 1989 et 16500 en 2025). Dans le même temps les effectifs au Ministère de l'Intérieur ont été fortement augmentés : 121000 policiers et 93000 gendarmes en 1989 pour 154000 policiers et 105000 gendarmes en 2025. Même si notre champ d'action est différent, rappelons que la Douane est seule à avoir la compétence et la mission du contrôle des marchandises aux frontières extérieures de l'UE, notamment dans les ports et aéroports où arrivent 90% des marchandises importées dans l'Europe. La lutte contre le commerce illégal de stupéfiants, de cigarettes, d'armes, d'animaux protégés, le respect des normes de sécurité pour les biens (100% des jouets chinois importés par les petits colis sont non conformes), le blanchiment d'argent, le respect des règles d'origine et de valeur des marchandises, ... sont de la compétence douanière et leurs fraudes ont des conséquences non négligeables en France pour la santé des Français et l'ordre public ...

Mais petite administration au sein de Bercy, les demandes des douaniers y compris de leur hiérarchie, sont nettement moins écoutées !

2) Dans l'UE :

- 27 pays sont membres et les statuts des forces douanières sont disparates au sein des pays tant par leur statut que par leurs compétences et leurs méthodes de travail.

- Au Havre, à la fin du siècle dernier eurent lieu les premières réunions des responsables des 5 grands ports européens du « Range Nord ». Comme les contrôles douaniers sont de la compétence des États, il fut découvert que le mot « contrôle » n'était pas employé de façon identique :

Certains considéraient que localiser un container sur le site portuaire était un contrôle, d'autres qu'ouvrir les portes du container ou ouvrir l'emballage du bien était suffisamment efficace quand les derniers effectuaient un écor complet et une prise d'échantillons pour donner au mot « contrôle » un sens !!! Mais il faut savoir que la compétition entre ports européens est féroce car des milliards d'euros sont en jeu : perdre un trafic portuaire pour un excès de contrôles, ça arrive et les opérateurs français s'en plaignent souvent. Anvers est le premier port « français » d'importation dans la région Ile de France : une fois passée la douane portuaire, la circulation est quasi libre au sein de l'UE. Certains pays favorisent le contrôle des marchandises allant sur leur territoire et ne contrôlent pas celles allant vers les 26 autres ! D'autant que le régime de transit douanier permet cette circulation en suspension des droits et taxes, notamment de la TVA, dûs. Cela génère des fraudes considérables que l'OLAF (Office Européen de Lutte Antifraude) a bien du mal à juguler. Alors quand un pays comme la Chine gère seul un port Européen (Le Pirée), l'expérience montre que la fraude douanière s'aggrave !

Manipuler les statistiques de contrôles pour faire croire à l'UE que le taux de contrôle est satisfaisant permet accroître le trafic portuaire et les trafics divers.

Ce qui est anormal est que l'UE s'est focalisée sur un seul secteur de la protection des frontières : l'immigration, notamment en faisant de Frontex sa première et seule administration fédérale. L'harmonisation des contrôles, notamment à travers une formation douanière commune, n'a pas été assez évoquée. L'efficacité des services douaniers continue d'être différente selon les pays notamment à travers le risque de corruption ...

On peut penser que la récente décision d'installer à Lille l'Autorité Douanière Européenne est un bon signal pour agir mais il est plus que temps quand on sait ce que nous fait le Gouvernement US avec les droits de douanes et les multiples contournements déloyaux de la Chine.

Conclusion : augmenter d'ici 2030 les effectifs de 545 emplois, installer enfin 25 scanners, sur les ports et aéroports, créer des cellules pour le ciblage des contrôles dans ces lieux avec une banque des données alimentée par l'IA, créer 42 brigades de recherche régionales et renforcer les Garde-Côtes fera du bien aux services si cela se traduit dans les faits au vu de la situation financière de notre pays mais l'UE doit aussi dégager des fonds pour moderniser partout les douanes car une marchandise de fraude passée irrégulièrement dans un pays circule ensuite librement sur tout le territoire. Les besoins en scanner et en bases de données sont énormes.

Enfin, sur nombre de trafic, il faut une action diplomatique extérieure. Le renforcement du nombre d'attachés douaniers dans les Ambassades permettra d'établir des liens avec les autorités locales pour mieux agir ensemble contre les gangs et mafias diverses ainsi qu'à l'encontre des pays déloyaux !

Si une forte action de renforcement des douanes en Europe n'est pas vite effectuée, dans 15 ans nous serons dans la même situation que les USA aujourd'hui : baisse de l'espérance de vie et domination des gangs locaux sur la population.

Lionel PASCAL

Directeur des Douanes Honoraire

Ex-Directeur à Paris-Ville, Le Havre et Régions Nord-Pas de Calais -Picardie

Remerciements au Docteur Ghenadie Radu



Docteur en Droit, Ghenadie RADU

L'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) adresse ses plus sincères remerciements au **Docteur Ghenadie Radu** pour son geste d'une grande générosité.

À l'occasion de la publication de son ouvrage **Douane et échanges commerciaux internationaux**, composé d'entretiens réalisés avec plusieurs membres de l'AIDF, le Docteur Ghenadie Radu a fait le choix de **renoncer à l'intégralité de ses droits d'auteur au profit de notre association**.

Nous remercions également chaleureusement **Monsieur Éric Martini, directeur des Éditions Glyphe**, qui nous a informés que la somme de **400 euros sera prochainement versée sur le compte bancaire de l'AIDF au titre de ces droits d'auteur**.

Ce soutien concret contribuera au développement de nos actions en faveur de la coopération douanière francophone, de la formation, de la solidarité et du rayonnement de notre association.

Au nom de l'ensemble des membres de l'AIDF, nous exprimons notre profonde gratitude au Docteur Ghenadie Radu pour son engagement, sa fidélité et les valeurs de partage qui animent cette initiative exemplaire.

Merci, cher Ghenadie Radu, pour cette marque de confiance et de générosité au service de toute la communauté des douaniers francophones.



AIDF CAMEROUN – UNE BELLE RÉUSSITE À L'EIED/CEMAC DE BANGUI

L'Association Internationale des Douaniers Francophones adresse ses chaleureuses félicitations à **Chuisseu Mystère**, membre de l'**AIDF Cameroun**, à l'occasion de la fin de sa formation douanière à l'École Inter-États des Douanes de la CEMAC (EIED/CEMAC) à Bangui.

Cette journée marquait l'aboutissement de plusieurs mois de formation, de travail et d'engagement. Une fin de parcours couronnée par une très belle performance puisque notre collègue termine 3^e vice-major de sa promotion.



À cette occasion, elle a reçu un prix décerné par l'École, ainsi qu'une enveloppe offerte par la **délégation AIDF de République centrafricaine**, témoignage de la solidarité et de la fraternité qui unissent les membres de notre association au-delà des frontières. C'est aussi cela, l'AIDF : accompagner, encourager et valoriser les douaniers francophones dans leur parcours professionnel.

Félicitations **Chuisseu Mystère** pour cette belle réussite et tous nos vœux de succès pour la suite de votre carrière au service de la Douane camerounaise !



AIDF – Une même communauté, une même fraternité douanière francophone.

Le **Partenariat Eurafricain** apporte son soutien au 3^e Tournoi Douanier International de Football à 7 « Saïd Belqola »

L'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) remercie chaleureusement **Monsieur Joël Broquet**, porte-parole du Partenariat Eurafricain, pour son message de soutien à l'occasion du 3^e

Tournoi Douanier International de Football à 7 « Saïd Belqola », qui se déroulera à Sousse (Tunisie) du 12 au 14 octobre 2026.

Dans son message, le Partenariat Eurafricain souligne le rôle essentiel des administrations douanières au service de la sécurité des citoyens et des États, tout en saluant l'action de l'AIDF qui « relie avec bonheur la solidarité francophone » entre les douaniers des différents pays.

Le Partenariat Eurafricain a également annoncé qu'il diffuserait cette information auprès des membres de son Pôle Sport ainsi qu'auprès de ses correspondants dans les différents pays participants, avec une attention particulière portée à la Tunisie.

L'AIDF remercie très sincèrement le Partenariat Eurafricain pour ce précieux soutien, qui contribue au rayonnement de cet événement sportif international placé sous le signe de l'amitié, de la fraternité et de la coopération entre les douaniers francophones.

Merci pour votre confiance et votre engagement à nos côtés.

Luc Doumont - Président de l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF)



AIDF ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DOUANIERS FRANCOPHONES
La solidarité n'a pas de frontières

 **NOTE D'INFORMATION AIDF**

21 JUILLET 2026

**LE PARTENARIAT EURAFRICAIN APPORTE SON SOUTIEN AU
3^e TOURNOI DOUANIER INTERNATIONAL
DE FOOTBALL À 7 « SAÏD BELQOLA »**



L'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) remercie chaleureusement **Monsieur Joël Broquet**, porte-parole du **Partenariat Eurafricain**, pour son message de soutien à l'occasion du 3^e Tournoi Douanier International de Football à 7 « Saïd Belqola », qui se déroulera à **Sousse (Tunisie) du 12 au 14 octobre 2026**.



Dans son message, le Partenariat Eurafricain souligne le rôle essentiel des administrations douanières au service de la sécurité des citoyens et des États, tout en saluant l'action de l'AIDF qui « *relie avec bonheur la solidarité francophone* » entre les douaniers des différents pays.



Le Partenariat Eurafricain a également annoncé qu'il diffuserait cette information auprès des membres de son **Pôle Sport** ainsi qu'auprès de ses correspondants dans les différents pays participants, avec une attention particulière portée à la **Tunisie**.



L'AIDF remercie très sincèrement le Partenariat Eurafricain pour ce précieux soutien, qui contribue au rayonnement de cet événement sportif international placé sous le signe de l'amitié, de la fraternité et de la coopération entre les douaniers francophones.



**PARTENARIAT
EURAFRICAIN**

“ Le Partenariat Eurafricain salue l'initiative de l'Association Internationale des Douaniers Francophones qui relie avec bonheur la solidarité francophone et l'ensemble d'une "corporation" dont le rôle est majeur tant pour notre sécurité de citoyens que pour celle de nos pays. Nous souhaitons le plus grand succès au tournoi de foot ball de Sousse et en informons spécifiquement les membres du "pôle sport" du Partenariat Eurafricain et nos correspondants des différents pays participants, particulièrement tunisiens. ”



Ci-dessous lien vers le site professionnel LEGISPORT partenaire du Partenariat Eurafricain qui rend compte de l'ouvrage du Pape Diouf avec conférences à Dakar.
[Pape Diouf, le pionnier du football africain - legisport](#)



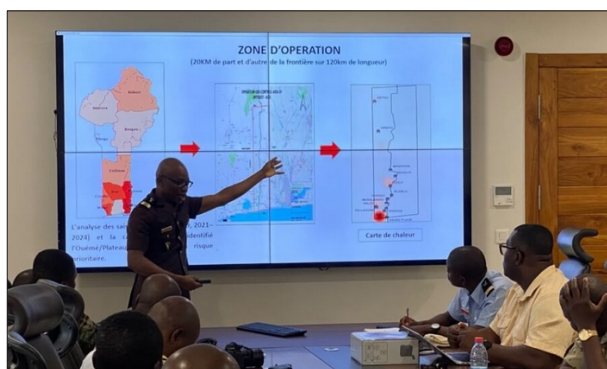
Merci pour votre confiance et votre engagement à nos côtés.

Luc Doumont
Président de l'Association
Internationale des Douaniers
Francophones (AIDF)

Opération GEOCONTROL : le Bénin ouvre une nouvelle ère dans la lutte contre la fraude transfrontalière grâce au renseignement géospatial

Première opération pilote de renseignement géospatial organisée en Afrique, **GEOCONTROL** marque un tournant majeur dans la modernisation des administrations douanières.

Du 6 au 8 juillet 2026, le Bénin et le Nigéria ont conduit l'Opération GEOCONTROL, première opération pilote de renseignement géospatial organisée sur le continent africain sous l'égide de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), avec l'appui du projet conjoint OMD-JICA.



Crédit photo : Douanes béninoises

Une première historique pour les douanes africaines

Pour la première fois en Afrique, des outils de renseignement géospatial ont été intégrés à une opération douanière conjointe afin de renforcer la surveillance des frontières, d'améliorer la détection des activités illicites et d'optimiser les interventions sur le terrain.

Menée conjointement par les administrations douanières du Bénin et du Nigéria, cette opération traduit la volonté des deux pays de renforcer leur coopération face aux défis liés aux trafics transfrontaliers.

L'innovation technologique au service de la performance douanière

GEOCONTROL a mobilisé des drones,

des gyrocoptères, des systèmes de cartographie numérique et des outils de renseignement géospatial associés à une analyse avancée des risques.



Crédit photo : Douanes béninoises



Cette combinaison technologique a permis d'améliorer le ciblage des contrôles, de renforcer la réactivité des équipes et d'accroître l'efficacité des opérations. Elle confirme la place grandissante de l'intelligence géospatiale dans la modernisation des administrations douanières.

Une synergie exemplaire entre les acteurs nationaux et les partenaires internationaux.

La réussite de l'opération repose sur une collaboration étroite entre la Direction générale des Douanes du Bénin, l'Armée de l'Air, la Préfecture maritime et surtout sur la coordination des trois maîtres formateurs GEOINT

de la Douane béninoise, le Lieutenant-colonel **Gildas SEHLIN**, le Capitaine **Barnabé ADANTCHEDE** et le Lieutenant **Sah-Zaliyou BABA-KENNEN**, formés par l'OMD dans le cadre du projet OMD-JICA et dont l'expertise en renseignement géospatial, en analyse des risques et en exploitation des données a largement contribué à l'efficacité des interventions sur le terrain, illustrant la montée en puissance des compétences nationales dans ce domaine stratégique.



Crédit photo : Douanes béninoises

Des résultats encourageants

L'exploitation du renseignement géospatial a permis une meilleure orientation des contrôles, l'identification de flux suspects et la réalisation de plusieurs saisies de marchandises frauduleuses.



Crédit photo : Douanes béninoises

Le Bénin confirme son leadership

En accueillant la première opération GEOCONTROL en Afrique, le Bénin affirme son ambition de devenir une référence continentale en matière d'innovation douanière.

Cette initiative s'inscrit dans la vision portée par le Directeur général des Douanes, le Colonel **Raouf Malèhossou ABOUDOU**, fondée sur « la mise en cohérence des enjeux avec des outils de pointe adaptés aux exigences de notre temps ».

Une dynamique appelée à se renforcer

Les enseignements tirés de cette première expérience serviront de base au développement de nouvelles opérations intégrant le renseignement géospatial et les approches collaboratives.

Avec l'opération GEOCONTROL, le Bénin confirme que l'innovation, la coopération internationale et l'intelligence géospatiale constituent désormais des piliers essentiels d'une Douane moderne, performante et résolument tournée vers l'avenir.





Félicitations à notre membre de l'AIDF en République centrafricaine !

L'Association Internationale des Douaniers Francophones – AIDF adresse ses plus chaleureuses félicitations à **Madame Gertrude Koy-Bem Maita Koynamsse** à l'occasion de sa promotion au grade de Lieutenant-colonel des Douanes.

Cette distinction récompense son engagement, son professionnalisme et les services accomplis au sein de l'administration douanière centrafricaine.

La cérémonie de prestation de serment et de port de galon se déroulera ce jeudi 30 juillet 2026, à l'Assemblée nationale.

Nous lui souhaitons une pleine réussite dans l'exercice de ses nouvelles responsabilités et une brillante continuation de carrière.

Toutes nos félicitations, Lieutenant-colonel !





CENTRAFRIQUE – 40^e PROMOTION DES AGENTS CONTRÔLEURS DES DOUANES

Une importante cérémonie de remise des diplômes aux stagiaires agents contrôleurs des Douanes s'est déroulée le samedi 22 août 2026, marquant l'aboutissement de leur formation et l'entrée dans une nouvelle étape de leur parcours professionnel.



Cette cérémonie s'est tenue en présence de Monsieur **Frédéric Théodore Inamo**, Directeur Général des Douanes de la République centrafricaine, également Vice-président de l'OMD pour la région Afrique occidentale et centrale, et parrain de cette 40^e promotion.

Sa présence témoigne de l'importance accordée à la formation, à la professionnalisation et à la préparation des nouvelles générations de douaniers appelées à servir l'administration avec rigueur, intégrité et engagement.



L'AIDF était également représentée à cette cérémonie par Monsieur **Sylvain Deya Abazene**, Administrateur de l'Association Internationale des Douaniers Francophones, témoignant une nouvelle fois de la proximité de l'AIDF avec les douaniers centrafricains et les grandes étapes de leur vie professionnelle.

L'AIDF adresse ses plus chaleureuses félicitations à l'ensemble des nouveaux diplômés de cette 40^e promotion et leur souhaite pleine réussite dans l'exercice de leurs futures responsabilités.

Excellence – Intégrité – Professionnalisme

L'AIDF aux côtés des douaniers, dans leur formation, leur carrière et leur engagement au service de leurs pays.



AIDF MALI : UNE DÉLÉGATION QUI SE STRUCTURE ET SE RENFORCE

La Délégation malienne de l'Association Internationale des Douaniers Francophones poursuit activement son organisation et son développement.

Une réunion de travail s'est tenue hier dans la salle de conférences de la Direction générale des Douanes du Mali, réunissant les responsables et membres de la délégation autour de **Yacouba Diakité**, Président de l'AIDF Mali.

Cette rencontre a permis de poursuivre la mise en place d'une structure solide, représentative et dynamique, destinée à mieux coordonner les différentes activités de l'AIDF au Mali.



Cette nouvelle organisation s'appuie notamment sur une Présidence, un Secrétariat général ainsi que plusieurs secrétariats spécialisés : formation, relations extérieures, organisation, activités sportives et culturelles, communication, solidarité, promotion de la femme, sans oublier la trésorerie et la commission aux comptes.



Nous saluons tout particulièrement l'engagement de **Yacouba Diakité**, de **Bakary Kouyaté** et de l'ensemble des femmes et des hommes qui ont accepté de prendre des responsabilités au service de la délégation.

Cette structuration témoigne de la volonté de nos collègues maliens de faire vivre pleinement les valeurs de l'AIDF : fraternité, solidarité, partage d'expérience, formation, culture et

coopération entre douaniers francophones.

À quelques semaines des grands rendez-vous de Sousse 2026, où le Mali sera une nouvelle fois présent, cette mobilisation constitue un signal particulièrement encourageant.

Félicitations à toute l'équipe AIDF Mali et pleine réussite dans cette nouvelle étape de son développement !

Une AIDF forte repose avant tout sur des délégations nationales actives, organisées et engagées.



Canada : ouverture d'un nouveau front antidumping sur le tubage pétrolier autrichien

Le Canada a rendu, le 4 mai 2026, une **décision provisoire de dumping** concernant des tubages de puits de gaz ou de pétrole (OCTG) importés d'Autriche.

Selon l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), les produits exportés par l'entreprise autrichienne **Voestalpine Tubulars GmbH & Co KG** présenteraient une marge estimative de dumping de **22,6 %**.

Les marchandises visées concernent des tubes utilisés dans l'industrie pétrolière et gazière, un secteur hautement stratégique pour les infrastructures énergétiques nord-américaines.

Fait notable : malgré la décision provisoire de dumping, l'ASFC a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'imposer immédiatement des droits provisoires, considérant qu'il n'existait pas de risque immédiat de dommage grave pour l'industrie canadienne.

Cette affaire illustre plusieurs tendances fortes du commerce international :

- * montée des procédures antidumping ;
- * protection accrue des industries stratégiques ;
- * surveillance renforcée des prix à l'exportation ;
- * retour des politiques industrielles nationales.

Pour les administrations douanières, ces dossiers démontrent le rôle central des douanes dans la régulation des échanges internationaux et dans l'application concrète des politiques commerciales des États.

Source : Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)

ACTUALITÉS DOUANIÈRES — AIDF —

CANADA 
ENQUÊTE ANTIDUMPING
SUR LE TUBAGE DE PUIITS DE GAZ OU DE PÉTROLE
ORIGINAIRE D'AUTRICHE

 **DÉCISION PROVISOIRE DE DUMPING**
Rendue le 4 mai 2026 par l'ASFC

 **PRODUITS VISÉS**
Tubage de puits de gaz ou de pétrole (OCTG)

 **MARGE ESTIMATIVE DE DUMPING**
22,6 %

 **DROITS PROVISOIRES**
Non imposés pour le moment –
aucun risque immédiat de dommage
pour l'industrie canadienne

 **UN ENJEU STRATÉGIQUE
POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL**

- ✓ Montée des mesures antidumping
- ✓ Protection des industries stratégiques
- ✓ Surveillance renforcée des prix à l'exportation
- ✓ Retour des politiques industrielles nationales

 **Les douanes jouent un rôle clé**
dans l'application des politiques commerciales
et la régulation des échanges internationaux.

 **AIDF – COOPÉRATION • EXPERTISE • INTÉGRITÉ**
POUR DES DOUANES PERFORMANTES ET SOLIDAIRES

SOURCE : ASFC
Agence des services frontaliers du Canada
4 mai 2026 



Dakar, 15 mai (APS) – Les agents de douanes de Nianaw, dans le ressort de Kolda (sud) ont saisi des billets noirs d'une contrevaleur de plus d'un milliard de francs CFA, a appris l'APS vendredi de source douanière.

"Dans le cadre des opérations de lutte contre la criminalité financière, notamment le faux monnayage, le poste des Douanes de Nianaw, relevant de la subdivision des Douanes de Kolda, direction régionale des Douanes du Sud, a déjoué, le jeudi 14 mai 2026 aux environs de 16 heures, une tentative de lavage d'une importante quantité de billets noirs", indique un communiqué de la Division de la communication et des relations publiques de la direction générale des douanes.

Cette contrevaleur des billets noirs saisis est évaluée à près d'un **milliard 89 millions de francs CFA**, dont 1 900 billets en coupures de 100 dollars et 3 000 billets en coupure de 500 euros, précise la source.



Le SAVIEZ-VOUS AIDF

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DOUANIERS FRANCOPHONES

ARNAQUE AUX BILLETS NOIRS FAUSSE MONNAIE

Les escrocs proposent des liasses de billets recouverts d'un produit chimique noir pour masquer leur véritable apparence. Leur objectif : vous faire croire qu'il s'agit de vrais billets qu'il suffit de « nettoyer » pour récupérer leur valeur.

COMMENT FONCTIONNE L'ARNAQUE ?

- 1 APPROCHE**
Des billets noirs à nettoyer, valeur garantie !
Les escrocs vous proposent des liasses de billets noirs à un prix attractif.
- 2 DÉMONSTRATION**
Ils prétendent utiliser un produit chimique spécial ou une machine capable de « laver » les billets.
- 3 FAUSSE PROMESSE**
Après le traitement, quelques billets (souvent authentiques et placés en surface) sont montrés pour prouver que cela marche.
- 4 DEMANDES D'ARGENT**
Ils vous demandent de l'argent pour acheter les produits chimiques, payer le transport, investir dans l'opération...
- 5 DISPARITION**
Une fois l'argent remis, les escrocs disparaissent avec vos fonds et laissent les faux billets.

LES INDICES QUI DOIVENT VOUS ALERTER

- Des billets entièrement noirs ou recouverts d'une substance chimique.
- Des promesses de gains rapides et faciles.
- Des produits « magiques » introuvables dans le commerce légal.
- Des échanges dans des lieux discrets ou inhabituels.
- Refus de passer par les circuits bancaires ou officiels.

MÉFIEZ-VOUS : C'EST PRESQUE TOUJOURS UNE ESCROQUERIE !

QUE SONT LES BILLETS NOIRS ?

Il s'agit de faux billets ou de véritables billets recouverts d'un produit chimique noir pour tromper les victimes.

Dans la plupart des cas :

- les billets sont simplement du papier noir,
- ou des photocopies sans valeur,
- ou quelques vrais billets sont placés au-dessus des liasses pour donner confiance.

FABRICATION, DÉTENTION, TRANSPORT, ÉCHANGE OU MISE EN CIRCULATION DE FAUSSE MONNAIE SONT DES DÉLITS GRAVES PUNIS PAR LA LOI.

POURQUOI LES DOUANES INTERVIENNENT ?

Ces réseaux sont liés à :

- ✓ faux monnayage
- ✓ blanchiment d'argent
- ✓ escroquerie internationale
- ✓ trafics transfrontaliers
- ✓ financement d'activités criminelles

LES DOUANES PROTÈGENT L'ÉCONOMIE, VOS BIENS ET LA SÉCURITÉ DE TOUS.

NOS CONSEILS

- Ne faites confiance à aucune promesse de gains faciles.
- Ne remettez jamais d'argent pour un traitement de billets.
- Signalez tout comportement suspect aux autorités.
- En cas de doute, contactez les Douanes.

ENSEMBLE CONTRE LA FAUSSE MONNAIE
VIGILANCE • INTÉGRITÉ • SÉCURITÉ
DES FRONTIÈRES AUX CÔTÉS DES CITOYENS

www.aidfdouaniers.org

Le texte ajoute que cette importante saisie fait suite à l'exploitation "minutieuse d'un renseignement faisant état de l'existence d'un réseau présumé de faussaires qui s'adonne au lavage de billets noirs de part et d'autre de la frontière".

Les agents des Douanes de Nianaw, à travers une stratégie d'interception, combinant exploitation de renseignement, filature et observation, ont déjoué la tentative de lavage desdits billets dans une localité dénommée Kittim, située dans le département de Goudomp, rapporte le service communication de la douane.

Deux individus de nationalité étrangère ont été appréhendés au cours de l'opération, ajoute le communiqué.

Vin, le vignoble mondial en recul, un signal d'alerte pour toute une filière

Le dernier rapport de l'Organisation internationale de la vigne et du vin confirme une tendance désormais bien installée, le vignoble mondial continue de reculer. Surfaces cultivées, consommation et exportations sont orientées à la baisse, révélant les profondes mutations qui touchent aujourd'hui le secteur viticole mondial.

En 2025, les surfaces mondiales de vignes ont encore diminué de 0,8 %, tombant à environ 7 millions d'hectares. En vingt-cinq ans, près de 10 % du vignoble mondial a disparu.

Cette contraction s'est fortement accélérée depuis 2020 sous l'effet du changement climatique, de la baisse de consommation dans plusieurs pays occidentaux, de l'évolution des habitudes alimentaires, de la hausse des coûts de production ; et des difficultés économiques rencontrées par de nombreux producteurs.

La France apparaît particulièrement touchée. Avec une baisse de 4,4 % des surfaces en 2025, l'Hexagone enregistre un recul largement supérieur à la moyenne mondiale. Les plans d'arrachage successifs, notamment dans le Bordelais, illustrent les difficultés structurelles rencontrées par certaines régions viticoles.

Malgré cette baisse, la France demeure l'un des plus grands vignobles mondiaux avec environ 740 000 hectares cultivés, derrière l'Espagne mais désormais talonnée par la Chine et l'Italie.

Cette évolution traduit également une recomposition géographique de la production mondiale. Tandis que certains vignobles européens se contractent, de nouveaux acteurs poursuivent leur développement, comme l'Inde, dont les surfaces viticoles continuent de progresser régulièrement.

Le secteur viticole mondial doit désormais faire face à plusieurs défis majeurs : adaptation au réchauffement climatique, raréfaction de l'eau, évolution des goûts des consommateurs, concurrence internationale accrue, hausse des coûts énergétiques et logistiques.

Au-delà de l'aspect économique, le vin représente également un enjeu culturel, patrimonial et commercial important pour de nombreux pays.

Pour les administrations douanières, cette transformation du marché mondial du vin implique aussi une surveillance accrue des flux internationaux, la lutte contre les fraudes et contrefaçons, le contrôle des appellations et indications géographiques, la perception des droits et taxes liés aux boissons alcoolisées ainsi que le suivi des exportations stratégiques pour certaines économies nationales.



Le vin reste un produit emblématique des échanges internationaux, mais la filière entre clairement dans une phase de mutation profonde qui pourrait durablement transformer la carte mondiale de la viticulture.

Le sable, future matière stratégique mondiale sous surveillance douanière ?

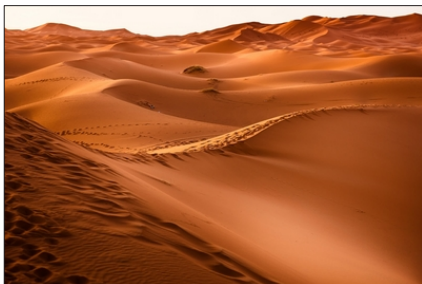


Longtemps considéré comme une ressource abondante et sans véritable valeur stratégique, le sable est aujourd'hui devenu un enjeu mondial majeur. Selon les Nations unies, il s'agit désormais de la deuxième ressource naturelle la plus exploitée au monde après l'eau. Chaque année, près de **50 milliards de tonnes** sont consommées pour répondre aux besoins gigantesques de la construction, des infrastructures, des ports, des routes, du verre ou encore des nouvelles technologies.

Cette consommation massive ne cesse d'augmenter sous l'effet de l'urbanisation mondiale, de la croissance démographique et du développement des infrastructures dans les pays émergents. Si les tendances actuelles se poursuivent, **la demande mondiale pourrait doubler d'ici à 2060**.

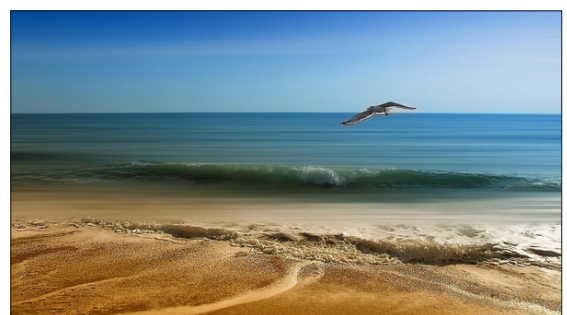


Mais derrière cette apparente banalité se cache une réalité préoccupante, le sable devient une ressource sous tension.



Contrairement aux idées reçues, tous les sables ne peuvent pas être utilisés dans le secteur du bâtiment. Le **sable désertique**, par exemple, est souvent **trop fin et trop lisse** pour la fabrication du **béton**. Ce sont principalement les sables marins, côtiers et fluviaux qui sont recherchés, provoquant une surexploitation de nombreuses zones naturelles.

Les conséquences environnementales sont considérables, érosion accélérée des littoraux, destruction des écosystèmes marins et fluviaux, disparition de plages, fragilisation des mangroves et des dunes, aggravation des inondations et des effets du changement climatique.



Le Programme des Nations unies pour l'environnement considère même désormais les espaces sableux côtiers comme une « première ligne de défense contre le réchauffement climatique ».

Dans plusieurs régions du monde, cette pression croissante favorise également l'apparition de trafics illégaux de sable. Des organisations criminelles exploitent clandestinement certaines zones côtières ou fluviales pour alimenter les marchés de la construction. Certains États commencent à limiter ou interdire les exportations de sable afin de protéger leurs ressources stratégiques.

Dans ce contexte, les administrations douanières pourraient être amenées à jouer un rôle de plus en plus important.

Les Douanes interviennent déjà dans :

1. le contrôle des flux de matières premières ;
2. la lutte contre les trafics environnementaux ;
3. la vérification des documents commerciaux ;
4. la surveillance des exportations sensibles ;
5. la protection des espaces maritimes et portuaires.

Demain, le sable pourrait rejoindre la liste des ressources stratégiques nécessitant une surveillance renforcée, au même titre que certains minerais critiques, le bois protégé ou les déchets dangereux.

Cette évolution pourrait conduire au développement :

- de nouvelles réglementations internationales ;
- de dispositifs de traçabilité des matériaux ;
- de certifications environnementales ;
- et de contrôles douaniers spécifiques sur les matériaux de construction.

La question du sable illustre parfaitement les nouveaux défis auxquels les Douanes seront confrontées au cours des prochaines décennies : protéger les échanges tout en participant à la défense de l'environnement et des ressources stratégiques mondiales.

Luc Doumont
Président AIDF



Le SAVIEZ-VOUS ?

Le sable : une ressource vitale et stratégique

Le sable est la **2^e ressource naturelle la plus** exploitée au monde après l'eau. Indispensable à notre quotidien, il est aujourd'hui au cœur d'enjeux environnementaux, économiques et géopolitiques majeurs.



CHIFFRES CLÉS

- **50 milliards de tonnes** de sable sont consommées chaque année dans le monde.
- La demande devrait **doubler d'ici à 2060** si la tendance actuelle se poursuit.
- Plus de **70 %** des extractions de sable proviennent des rivières, des côtes et des fonds marins.
- Des milliards de tonnes de sable sont extraites **illégalement** chaque année.



DES IMPACTS CONSIDÉRABLES

- Érosion des littoraux et des rivières
- Destruction des écosystèmes et de la biodiversité
- Aggravation des inondations
- Fragilisation des dunes, plages et mangroves, nos premières protections naturelles
- Renforcement des effets du changement climatique



UN ENJEU POUR LES DOUANES

Trafic illégal, exportations non contrôlées, faux documents, surexploitation... Les administrations douanières jouent un rôle essentiel dans la protection de cette ressource stratégique et dans la lutte contre les trafics environnementaux.



Agir ensemble pour un commerce responsable et durable !



Le **SAVIEZ-VOUS?**

Le vignoble mondial en recul

UN SIGNAL D'ALERTE POUR TOUTE UNE FILIÈRE

Selon le dernier rapport de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV), le vignoble mondial continue de diminuer. Surfaces cultivées, consommation et exportations sont orientées à la baisse.



EN CHIFFRES



7 millions d'hectares
de vignes dans le monde
en 2025 (-0,8 % vs 2024)



-10 %
de vignoble mondial
en 25 ans



-4,4 %
de surfaces en France
en 2025 (vs 2024)



740 000 hectares
La France reste le
2^e vignoble mondial

POURQUOI CE REcul ?



Le changement climatique



La baisse de consommation
dans de nombreux pays



La hausse des coûts de production



L'évolution des habitudes
et des attentes des consommateurs



Les plans d'arrachage et les difficultés
économiques de nombreux producteurs

DES ENJEUX MAJEURS



Une filière viticole en pleine
mutation



Une recomposition
géographique mondiale
(Inde en forte croissance,
Chine et Italie en progression)



Des exportations au plus bas
depuis 15 ans



Un patrimoine culturel
et économique à préserver



LE RÔLE CLÉ DES DOUANES



Surveillance
des flux
internationaux



Lutte contre
les fraudes et
contrefaçons



Contrôle des appellations
et indications
géographiques



Perception des droits
et taxes sur les
boissons alcoolisées



Suivi des exportations
stratégiques pour
certaines économies

Le vin, un produit emblématique des échanges internationaux,
au cœur des missions douanières.

Agir ensemble
pour un commerce responsable et durable !





AIDF : **CHAQUE JOUR,** **UNE ACTION.** **CHAQUE SEMAINE,** **UN NOUVEAU PROJET.**



Chaque jour, chaque semaine, il se passe quelque chose au sein de l'**Association Internationale des Douaniers Francophones**.



Une délégation qui se structure, une action de solidarité, une formation, une rencontre institutionnelle, un projet sportif, une publication, un soutien apporté à un collègue, une initiative portée par nos membres...



L'AIDF vit parce que ses membres la font vivre.



Notre volonté est simple : rester proches des douaniers et des douanières, quel que soit leur pays, leur grade, leur fonction ou leur situation.



Être présents dans les moments de réussite, mais également lorsque l'un de nos collègues traverse une difficulté.



Encourager celles et ceux qui se forment, valoriser les parcours professionnels, soutenir les initiatives, créer des liens entre les délégations et faire jouer pleinement la solidarité douanière francophone.



L'AIDF, ce n'est pas seulement une association internationale. C'est une communauté de femmes et d'hommes qui partagent un métier, des valeurs et une même volonté de solidarité.



Partout où cela est possible, nous voulons être aux côtés des douaniers et des douanières.



Une AIDF active, proche de ses membres et engagée au service de toute la communauté douanière francophone.



SOLIDARITÉ



FORMATION



SPORT



COMMUNICATION



COOPÉRATION INTERNATIONALE



AIDF

DOUANIERS FRANCOPHONES

Adresse administrative - adresse postale:

**Président AIDF – Luc DOUMONT – 6 bis Bd
Colbert – 92160 ANTONY**

Mél : aidf@sfr.fr

Bulletin d'adhésion

2026

Nom : Prénom :

Administration ou Autres (*rayez mention inutile*) :

Actif

Retraité

Si actif : Grade : Affectation :

Pays :

Téléphone :

Mél. :

Adresse personnelle :
.....

A : Le,

L'adhésion vaut acceptation des statuts de l'association

Signature,

Référence bancaire de l'Association
Internationale des Douaniers Francophones :

Banque BNP Paribas, agence d'Antony Sud
IBAN FR76 3000 4005 8400 0024 9884 925

Paiement par chèque possible pour les
douaniers(ières) français(e)s à l'ordre de l'AIDF.



Montants de l'adhésion :

Actif : 35 €

Retraité : 20 €

Membre bienfaiteur
(cotisation libre à partir de) : 36 €

Personne morale : 360 €

Association d'intérêt général